Programme canadien d'évaluation des soins des animaux des parcs d'engraissement

Le présent document contient des modèles génériques de protocoles dans le cadre du Programme canadien d'évaluation des soins des animaux des parcs d'engraissement. Ces modèles peuvent être utilisés par les exploitants des parcs d'engraissement qui n'ont pas leurs propres protocoles sous forme écrite. Les protocoles peuvent être modifiés selon les pratiques d'élevage utilisées dans le parc d'engraissement. Ils doivent être datés et signés par la personne responsable de les faire appliquer et être révisés et mis à jour annuellement selon les changements apportés aux procédures.

1. **Politique sur les soins des animaux**
2. **Plan d'intervention d'urgence (comprend les animaux en transit)**
3. **Protocole de manipulation dans le camion des bovins entrants malades, blessés, ou immobiles (non ambulatoires)**
4. **Plan d'entretien des enclos ou registre de gestion du fumier**
5. **Programme de formation et registres connexes pour la manipulation peu stressante, l'alimentation et la santé des bovins**
6. **Protocole de manipulation des bovins fragilisés, non ambulatoires et gravement blessés dans le parc d'engraissement**
7. **Protocole d'alimentation et registres connexes –** ***communiquez avec le nutritionniste du parc d'engraissement pour l'élaborer et en faire le suivi***
8. **Protocoles de conditionnement, de réimplantation, de traitement et registres connexes –** ***communiquez avec le vétérinaire du parc d'engraissement pour les élaborer et en faire le suivi***
9. **Protocole des interventions chirurgicales–** ***communiquez avec le vétérinaire du parc d'engraissement pour l'élaborer si le personnel de l'exploitation effectue des interventions chirurgicales sur les lieux, comme les réparations de prolapsus et la stérilisation des génisses***
10. **Protocole de castration –** ***doit comprendre la maîtrise de la douleur***
11. **Protocole d'écornage –** ***doit comprendre la maîtrise de la douleur***
12. **Protocole de marquage**
13. **Protocole d'euthanasie**
14. **Protocole d'abattage de récupération d'urgence (si applicable)**
15. **Protocole et politique d'antibiogouvernance**
16. **Protocole sur les aiguilles brisées**
17. **Protocole d'expédition et exemple de fiche d'expédition**
18. **Protocole sur les avortements**
19. **Protocole de biosécurité et registre des visiteurs**
20. **Protocole de gestion des produits de santé destinés aux bovins**
21. **Protocole de gestion des vêlages**
22. **Protocole de gestion des veaux naissants**
23. **Protocole d'élimination des carcasses**
24. **Protocole pour les bovins atteints de maladie chronique ou devant être abattus précocement**

1. Politique sur les soins des animaux

Nous, de _____ (nom du parc d'engraissement), nous engageons à assurer le bien-être de tous les bovins dans notre parc d'engraissement. Nous sommes en conformité avec le Code des pratiques canadien pour les bovins de boucherie. Nous garantissons que les bovins dont nous avons la charge sont élevés dans un environnement sain qui répond à leurs exigences physiques, nutritionnelles, de santé et de bien-être. Nous nous efforçons de concert avec notre vétérinaire et notre nutritionniste de former et surveiller notre personnel afin d'assurer l'amélioration constante de nos pratiques d'élevage, de la qualité de la viande et de nos méthodes de production, tout en veillant à la salubrité de la viande de bœuf. Nous faisons affaire avec des camionneurs dûment formés, selon le Programme canadien de certification du transport du bétail ou du programme Beef Quality Assurance Transportation (BQAT). Nous respectons aussi la règlementation fédérale de l'ACIA en matière de transport des animaux.

_____ _____

Signature du propriétaire ou de l'exploitant du parc d'engraissement Date

---------- *AUTRE EXEMPLE* ----------

Politique sur les soins des animaux

Nous prenons soin de nos bovins conformément au Code de pratiques canadien applicable aux bovins de boucherie afin d'assurer la production de viande de bœuf saine et de grande qualité.

_____ _____

Signature du propriétaire ou de l'exploitant du parc d'engraissement Date

2. Plan d'intervention d'urgence

Nom du parc d'engraissement : _____ Propriétaire : _____

Localisation du parc d'engraissement : _____

Numéro d'identification de lieu : _____

Adresse municipale : _____

Tél bureau : _____ Téléc. : _____

La liste des personnes à contacter en cas d'urgence est affichée dans :

- □ Le bureau
- □ La grange de conditionnement et de traitement
- □ La salle de pesée du camion d'aliments
- □ La meunerie
- □ Autre : _____

Un plan du parc d'engraissement est situé _____

Les membres suivants du personnel ont reçu une formation en secourisme d'urgence et en RCP :

Nom	Numéro de téléphone
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

La trousse de premiers soins est située dans _____

Personne responsable de l'approvisionnement de la trousse de premiers soins :

Dans le cas d'une urgence médicale pour un humain :

- □ Appeler le 911 immédiatement
- □ Appeler immédiatement le contremaître ou le contremaître adjoint du parc d'engraissement
- □ Appeler la personne formée en secourisme d'urgence et en RCP ci-dessous si elle est autre que le contremaître
- □ Suivre les directives de cette personne formée
- □ Si l'urgence médicale est associée à l'administration accidentelle de produits de santé animale à une personne, appeler le vétérinaire du parc d'engraissement
- □ Aider le technicien en soins médicaux d'urgence ou les ambulanciers paramédicaux selon leurs directives

Dans le cas d'une urgence médicale pour un animal :

- □ Appeler immédiatement le contremaître ou le contremaître adjoint du parc d'engraissement
- □ Le contremaître ou le contremaître adjoint du parc d'engraissement appelle le vétérinaire
- □ Suivre les protocoles de santé animale du vétérinaire du parc d'engraissement en personne ou par téléphone

Dans le cas d'une urgence durant le transport de bovins :

- □ Appeler le 911 pour joindre le service des incendies ou la police. Si c'est une blessure à une personne, appeler l'ambulance
 - Donner l'emplacement de l'accident
 - Dites s'il y a des blessures à des personnes
 - Dites combien d'animaux sont à bord et l'état des animaux libres
 - Dites s'il y a d'autres dangers – d'autres véhicules, lignes électriques tombées, incendies, animaux libres ou blessés
 - Dites combien de véhicules sont impliqués
- □ Installer des dispositifs de signalisation d'urgence dans les 10 minutes après l'accident
- □ Appeler le répartiteur de l'entreprise de camionnage et noter ce qu'elle entend faire, comme envoyer un autre camion pour prendre les animaux vivants.
- □ Appeler le propriétaire des animaux. Le propriétaire du parc d'engraissement devrait appeler l'abattoir ou le transformateur si les bovins engraissés étaient en route vers l'usine pour avoir une réponse à la situation.
 - Note : une fois l'accident arrivé, le camion et son contenu deviennent la propriété de la compagnie d'assurance et ils ne sont plus la propriété de l'entreprise de camionnage ou du producteur de bovins. Suivre les directives de la compagnie d'assurance ou aider à décider comment gérer les animaux vivants restants.
- □ Suivre les directives du commandant du lieu de l'incident (CLI) – c'est le premier répondant (policier, EMU, pompier) sur place qui est en charge de l'incident. Habituellement, le commandant est un agent de la paix. Aider les premiers répondants avec les renseignements concernant les animaux, leur état, l'emplacement et l'équipement du transporteur, le nom de vétérinaires locaux pour gros animaux dans la région de l'accident, le nom des inspecteurs locaux de marque, s'il y a des remorques d'urgence de l'ACIA dans la région, comment communiquer avec eux.
- □ L'aide pourrait aussi comprendre :
 - Si requise par la loi, vous et un inspecteur de marque pouvez aider à euthanasier des animaux et en fournissant les armes à feu appropriées (Magnum .22 ou fusil). Portez attention à la sécurité des gens si vous aidez à euthanasier des animaux en détresse dans le camion.
 - Trouver des barrières portatives auprès de producteurs locaux si possible pour loger temporairement les animaux déchargés ou trouver un parc d'engraissement ou un éleveur avec des chevaux et des cavaliers pour déplacer les bovins dans un endroit sécuritaire ou fournir des cavaliers et des chevaux du parc d'engraissement pour déplacer les animaux si l'accident a eu lieu près du parc d'engraissement.
 - Trouver un autre camion pour transporter les animaux vivants (l'entreprise de transport impliquée dans l'accident devrait faire cela)

- Déplacer les petits animaux dans l'exploitation la plus proche, comme un ranch, un parc d'engraissement ou un marché pour qu'ils soient examinés et traités par un vétérinaire. S'assurer que ces bovins ont accès à des aliments, de l'eau et de la litière à l'emplacement suivant.
- Appeler un équarrisseur pour ramasser les animaux morts.
- Si des animaux sont blessés, trouver et appeler un vétérinaire pour gros animaux pour savoir comment traiter les bovins blessés ou en détresse. Note : si l'accident a eu lieu près du parc d'engraissement, appeler le vétérinaire du parc d'engraissement pour avoir de l'aide.
- Si les bovins vivants sont retournés au parc d'engraissement à la suite du renversement d'un camion, appeler le vétérinaire du parc d'engraissement pour qu'il examine les bovins pour voir s'ils doivent être traités et pour évaluer les animaux pour voir si d'autres animaux doivent être abattus pour la récupération ou euthanasiés.

□ S'assurer que tous les camions transportant des bovins ont un permis MRS.

Dans le cas d'un incendie :

□ Appeler immédiatement le contremaître ou le contremaître adjoint du parc d'engraissement

□ Appeler le 911 si l'incendie ne peut pas être maîtrisé facilement et de façon sécuritaire pour le personnel du parc d'engraissement. Appeler le bureau de comté pour avoir de l'aide s'il s'agit d'un gros feu d'herbe.

□ S'assurer que le personnel et les animaux du parc d'engraissement sont en sécurité.

- Déplacer le personnel et les animaux au besoin pour qu'ils soient en sécurité.
 - Si tout le parc d'engraissement est à risque d'un incendie grave, communiquer avec le propriétaire du parc d'engraissement et parler au chef du service des incendies pour connaître les meilleures pratiques. On devrait ouvrir les barrières de tous les enclos seulement si les bovins peuvent être déplacés idéalement dans un autre endroit confiné, ex. : champ clôturé de l'autre côté de la route si cela ne met pas en danger les gens ou les automobilistes. Si les bovins ne peuvent pas être déplacés dans un endroit confiné et que le parc d'engraissement risque de passer au feu et que les personnes ne sont pas en danger, ouvrir les barrières et laisser sortir les bovins pour qu'ils puissent tenter d'échapper à l'incendie. Rassembler les bovins après l'incendie. Appeler le vétérinaire pour qu'il puisse traiter les bovins brûlés. Euthanasier sans cruauté immédiatement les animaux gravement brûlés.
 - Si un feu survient sur un animal à cause de l'application d'un bâton électrique sur un dos imbibé d'ivermectine, utiliser des couvertures ou de l'eau pour éteindre le feu sur l'animal. Appeler immédiatement le vétérinaire du parc d'engraissement pour savoir comment traiter l'animal. Renseigner de nouveau le personnel sur la façon d'utiliser correctement un bâton électrique.
- Si le bureau risque d'être incendié, s'assurer que les copies de secours des logiciels de santé et que les données du bureau sont retirées (note : des copies de secours devraient être faites tous les soirs et entreposées hors du site ou dans un endroit à l'épreuve des incendies et de l'eau).

□ Utiliser des extincteurs et éteindre le feu si on peut le faire en sécurité.

- S'assurer que les extincteurs sont situés dans le bureau, la salle de repos ou la cuisine, la grange, l'atelier, la meunerie et dans chaque camion.

- Les extincteurs sont situés :

 - Personnes responsables de s'assurer que les extincteurs sont rechargés annuellement ou après une utilisation : _____

□ Si c'est un gros incendie, aller chercher les camions citernes et les boyaux pour aider à éteindre le feu si on peut le faire de façon sécuritaire. Arroser les clôtures et les toits si le feu approche des bâtiments et des enclos. Arroser aussi les piles de foin et de paille.

□ Retirer les sources de combustibles et déplacer toutes les matières dangereuses hors du chemin du feu si possible.

□ Si le feu est dans un champ et qu'il approche du parc d'engraissement, prendre des tracteurs de ferme avec des cultivateurs ou des charrues pour briser la terre autour du parc d'engraissement pour empêcher le feu d'entrer dans le parc d'engraissement. Briser la terre à au moins 20 mètres autour des enclos et des bâtiments.

□ Appeler les voisins pour qu'ils aident.

□ Nettoyer après l'incendie et réviser ce qui aurait pu être fait pour prévenir l'incendie ou mieux gérer l'incendie.

Prévention des incendies

□ Garder les endroits autour des granges et des bâtiments libres de broussailles, de débris et de machinerie.

□ S'assurer que les piles de foin et de paille et les silos sont entourés de terre dénudée, d'au moins cinq mètres de large, et d'une autre bande de 20 mètres ayant peu de matières combustibles. Tondre ou faucher le gazon à la hauteur désirée autour de ces endroits.

□ Entreposer le foin loin des chemins et des clôtures. Le foin et la paille sont très combustibles et susceptibles d'être allumés par des braises.

□ Fournir une ventilation adéquate dans les zones d'entreposage de matières dangereuses et pour prévenir la combustion spontanée des piles de foin et de paille.

□ Manipuler l'essence avec soin. Faire le plein des tracteurs et de la machinerie à l'extérieur et loin des bâtiments pour que les vapeurs combustibles puissent se dissiper. Ne pas fumer en faisant le plein ou ne pas lancer les mégots de cigarettes près des zones d'entreposage des carburants.

□ Garder les liquides inflammables dans des contenants étiquetés et sécuritaires et les entreposer dans des placards sécuritaires pour les liquides inflammables dans des endroits bien ventilés et loin de la chaleur et des étincelles.

□ Identifier les zones d'entreposage de matières dangereuses avec des enseignes disant « Danger – Entreposage de produits chimiques – Personnel autorisé seulement ».

□ S'assurer que l'assurance couvre la protection contre les incendies.

□ S'assurer que les fosses sont pleines d'eau à longueur d'année, car elles sont les seules sources d'eau pour éteindre les incendies.

□ Ne pas utiliser un bâton électrique près des animaux qui sont imbibés d'ivermectine, puisque ce produit est inflammable.

Dans le cas d'un déversement de fumier :

- □ Nettoyer immédiatement le fumier sur le chemin et les bords de chemins.
- □ S'assurer que le fumier ne ruisselle pas dans les plans d'eau et ne contamine pas les sources d'eau.
- □ Si le fumier est déversé dans de l'eau de surface, communiquer avec _____.
- □ Suivre les recommandations des agents environnementaux provinciaux.
- □ Documenter les actions associées au déversement et les activités de suivi.
- □ L'équipement de chargement du fumier du parc d'engraissement est situé _____.

Dans le cas d'une panne d'électricité :

- □ Avertir immédiatement le fournisseur de service.
 - Le fournisseur de service est _____.
 - Numéro de téléphone : _____.
 - Si des fils sous tension sont par terre, appelez le service des incendies et le 911. Ne pas s'approcher des fils sous tension.
- □ Mettre en marche les génératrices auxiliaires.
- □ Les génératrices auxiliaires sont situées

- □ Les personnes formées pour mettre en marche les génératrices auxiliaires sont

- □ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant pour faire fonctionner les génératrices auxiliaires à temps plein.
- □ Si les génératrices auxiliaires ne fonctionnent pas, appeler _____
- □ Si des génératrices auxiliaires supplémentaires sont requises, communiquez avec le contremaître ou le contremaître adjoint du parc d'engraissement.
- □ Emplacement des lampes de poche _____.

Dans le cas d'une inondation :

- □ Bien attacher les matières dangereuses. Attacher les réservoirs de carburant avec une chaîne.
- □ Si possible, détourner l'eau des enclos, des bâtiments et des zones d'entreposage des aliments en utilisant des sacs de sable ou déplacer de la terre avec un chargeur pour créer une digue et creuser des fossés avec une rétrocaveuse ou une excavatrice.
- □ Déplacer les animaux dans un endroit sécuritaire, ce qui peut signifier les déplacer dans un autre enclos dans le parc d'engraissement ou les transporter vers un autre parc d'engraissement ou à l'usine de transformation s'ils sont prêts pour l'abattage.
 - Communiquez immédiatement avec le contremaître et le propriétaire du parc d'engraissement si les animaux doivent être transportés hors du parc d'engraissement pour qu'ils puissent organiser le transport des animaux.

- □ Si l'eau s'approche de la zone d'entreposage des aliments, entourer la zone de sacs de sable ou détourner l'eau avec des fossés ou créer une digue pour empêcher que les aliments se gâtent ou au besoin, déplacer les balles de foin et de paille.
- □ Pomper l'eau hors des enclos. S'assurer que l'eau est pompée dans des bassins collecteurs.
- □ Les pompes à eau sont entreposées _____.
- □ Nombre de pompes à eau disponibles _____.
- □ S'assurer que des génératrices sont disponibles et fonctionnelles. Acheter du carburant supplémentaire en cas de pannes d'électricité prolongées.
- □ Couper le courant électrique dans les zones où l'inondation est imminente.
- □ Toute l'eau de ruissellement d'un parc d'engraissement doit être retenue dans le parc d'engraissement conformément aux règlements provinciaux.
- □ L'eau d'inondation doit être détournée du parc d'engraissement conformément aux règlements provinciaux.
- □ S'il faut évacuer, suivre les directives des responsables des services d'urgence.
 - Fermer et verrouiller les portes avant de partir.
 - Couper l'alimentation d'eau, de gaz naturel et le courant électrique dans tous les bâtiments.
- □ Nettoyer le site après l'inondation.

Dans le cas d'une tempête de neige ou de froid extrême :

- □ S'assurer que des génératrices auxiliaires sont en place et qu'il y a du carburant en cas de panne d'électricité.
- □ S'assurer que les bovins ont accès à de l'eau et à des aliments.
- □ S'assurer que les bovins sont protégés de la neige et du vent avec des clôtures brise-vent, de la paille.
- □ Après la tempête,
 - Enlever les gros bancs de neige dans les chemins et les enclos du parc d'engraissement.
 - Renouveler la litière avec de la paille fraîche.
 - Enlever la neige dans les mangeoires.
 - S'assurer que les abreuvoirs fonctionnent et qu'ils ne sont pas gelés. Réparer immédiatement les abreuvoirs gelés. Enlever la glace des abreuvoirs si les bovins ont de la difficulté à boire.
 - Traiter les animaux en détresse selon le protocole de santé du parc d'engraissement. Communiquez avec le vétérinaire en cas de doute.
- □ Les chargeurs et les camions sont disponibles (nombre, emplacement)

Dans le cas d'enclos extrêmement boueux :

- □ Communiquer avec le propriétaire du parc d'engraissement pour engager des nettoyeurs d'enclos.
- □ Nettoyeurs d'enclos _____ Téléphone :
- □ Déplacer les bovins dans un autre enclos si les bovins ont de la difficulté à accéder aux aliments et à l'eau ou s'il n'y a pas suffisamment de place pour que tous les bovins puissent se coucher et se reposer dans un endroit sec.

- □ Drainer l'eau hors des enclos si possible.
- □ Gratter les enclos et empiler le fumier.
- □ Épandre de la paille fraîche.
- □ S'assurer qu'aucun animal n'est pris dans la boue. Si c'est le cas, le retirer avec soin immédiatement. Appeler le vétérinaire en cas de problème.

Dans le cas de chaleur ou d'humidité extrême :

- □ Ne pas travailler avec les bovins durant les périodes de chaleur ou d'humidité extrême puisque les bovins peuvent mourir du stress de la chaleur. Manipuler les bovins tôt le matin avant la grande chaleur ou humidité. Ne pas surpeupler les enclos lors du travail avec les animaux et utiliser des enclos de contention pourvus d'eau lors du travail dans l'étable.
- □ S'assurer que tous les bovins ont accès à des quantités suffisantes d'eau propre. Si les bovins se rassemblent autour des abreuvoirs, cela indique qu'il n'y a pas suffisamment d'eau. S'il y a des enclos vides, diviser les bovins entre les deux enclos pour doubler la disponibilité de l'eau ou ajouter des abreuvoirs supplémentaires dans les enclos.
- □ Nourrir tôt le matin et en fin de journée (pas au milieu de la journée).
- □ Épandre de la paille dans les enclos pour que les bovins aient un endroit frais pour se coucher.
- □ Enlever le fumier des enclos ou empiler le fumier dans de hauts tas dans les enclos, car le fumier génère beaucoup de chaleur.
- □ Si disponible, utiliser des gicleurs ou des camions citernes pour arroser les planchers tôt le matin ou en fin de journée afin de refroidir l'air ambiant et le plancher de l'enclos.
- □ Enclos avec des gicleurs

- □ Camion d'eau disponible chez _____.
- □ Expédition tôt le matin.

Dans le cas de maladie rare, de traitement poussé, de taux de mortalité élevés ou de maladie animale exotique :

- □ Appeler le vétérinaire du parc d'engraissement.
- □ Le vétérinaire du parc d'engraissement va investiguer le cas et collaborer avec le personnel du parc d'engraissement afin d'établir les mesures à suivre.
- □ En cas de soupçon de maladie animale exotique, le vétérinaire du parc d'engraissement va communiquer avec le vétérinaire de district de l'ACIA pour connaître la procédure à suivre.
- □ Le vétérinaire de district de l'ACIA et le vétérinaire du parc d'engraissement vont pousser leur investigation, ce qui peut signifier prendre des échantillons d'animaux vivants ou des échantillons de tissus d'animaux morts.
- □ Si une maladie animale exotique est soupçonnée, selon le degré de contagion de la maladie et ses répercussions possibles sur la santé animale et humaine, les animaux, les enclos d'animaux ou le parc d'engraissement au complet peuvent être mis en quarantaine jusqu'à ce que les tests de laboratoire confirment la présence de la maladie ou non.

- □ Lors d'une quarantaine, les animaux en quarantaine ne peuvent pas quitter le parc d'engraissement jusqu'à ce qu'ils soient libérés par l'ACIA pour retourner au parc, expédiés à l'abattoir ou euthanasiés sans cruauté. Les animaux doivent disposer d'eau et d'aliments ainsi que des soins vétérinaires conformément aux protocoles de santé.
- □ Dans le cas d'une maladie animale exotique grave, comme la fièvre aphteuse, l'ACIA prendra la situation en charge et le personnel et le vétérinaire du parc d'engraissement doivent suivre les ordres de l'ACIA en ce qui concerne les zones de contrôle, le nettoyage et la désinfection (décontamination), le déplacement des personnes, des animaux et des camions, les tests sur les animaux, la vaccination et l'élimination des animaux.
- □ Si une destruction massive des animaux est requise, il faudra potentiellement trouver un lieu d'enfouissement de masse près du parc d'engraissement conformément aux règlements de l'ACIA.
- □ Lieu d'enfouissement potentiel sur le terrain appartenant au parc d'engraissement

- □ Équipement pour la destruction massive d'animaux disponible au parc d'engraissement (nombre, emplacement) :
 - Chargeurs _____
 - Fusils _____
 - Personnel formé pour l'euthanasie (noms) _____
 - Camions à bascule pour transporter les carcasses _____
 - Rétrocaveuses ou excavatrices _____
 - Autre (décrire) _____
- □ Pour l'élimination d'animaux qui peuvent être récupérés par un équarrisseur, communiquer avec l'usine d'équarrissage.

Dans le cas d'un déversement de carburant :

- □ Éliminer la source du déversement.
- □ Rapporter des déversements de plus de 100 litres au programme d'urgence provincial et au service d'incendie local.
- □ Contenir le déversement : construire des bermes ou détourner le débit pour prévenir la dispersion du carburant.
- □ Épandre des matériaux absorbants au besoin, qui sont situés _____. Jeter les matériaux contaminés conformément aux règlements environnementaux provinciaux.
- □ Évaluer la portée du déversement.
 - Est-ce que le carburant a atteint l'eau de surface. Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
 - Quelle quantité a été déversée et pendant combien de temps?
 - Y a-t-il eu des dommages à la propriété, aux poissons, aux animaux sauvages ou des blessures à un employé?
 - Le déversement s'est-il répandu au-delà de la propriété? Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
 - Le déversement peut-il potentiellement atteindre l'eau de surface ou souterraine?

- Est-ce qu'une pluie future pourrait causer le déversement à atteindre l'eau de surface ou souterraine?

□ Dans le cas d'un incendie, suivre les procédures d'urgence pour les incendies et essayer de contenir le déversement de carburant.

□ Révisez les circonstances de l'accident et les mesures prises pour minimiser les risques de déversements futurs.

Dans le cas d'un déversement d'engrais :

□ Éliminer la source du déversement.

□ Rapporter des déversements de plus de 50 kg ou de 50 litres au programme d'urgence provincial.

□ Porter des vêtements de protection personnelle qui sont situés dans _____.

□ Contenir l'engrais en utilisant des bermes pour prévenir la dispersion d'engrais liquide.

□ Évaluer la portée du déversement.

- Est-ce que l'engrais a atteint l'eau de surface. Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
- Quelle quantité a été déversée et pendant combien de temps?
- Y a-t-il eu des dommages à la propriété, aux poissons, aux animaux sauvages ou des blessures à un employé?
- Le déversement s'est-il répandu au-delà de la propriété? Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
- Le déversement peut-il potentiellement atteindre l'eau de surface ou souterraine?
- Est-ce qu'une pluie future pourrait causer le déversement à atteindre l'eau de surface ou souterraine?

□ Nettoyer le lieu en enlevant l'engrais et le sol. Le mélange de sol et d'engrais peut être épandu sur les terres agricoles en tant qu'engrais.

□ Dans le cas d'un incendie, suivre les procédures d'urgence pour les incendies et essayer de contenir le déversement d'engrais.

□ Révisez les circonstances de l'accident et les mesures prises pour minimiser les risques de déversements futurs.

□ Pour les exploitations agricoles qui entreposent ou utilisent des produits comme le nitrate d'ammonium, l'ammoniac anhydre ou les engrais liquides, il est fortement recommandé de suivre les recommandations des fiches MSDS (Material Safety Data Sheets) pour ces produits. On peut se procurer les fiches MSDA auprès de marchands d'engrais. Les fiches MSDA peuvent être jointes à ce plan d'urgence.

Dans le cas d'un déversement de pesticides :

□ Rapporter des déversements de plus de 5 kg ou de 5 litres au programme d'urgence provincial.

□ Porter des vêtements de protection personnelle qui sont situés dans _____.

□ Prévenir l'exposition des personnes et des animaux aux pesticides et à ses vapeurs.

□ Prévenir la propagation des pesticides. Les pesticides secs peuvent être ramassés et réutilisés s'ils n'ont pas été mouillés ou contaminés. Utiliser de la sciure de bois ou des matériaux absorbants pour prévenir la dispersion de pesticides liquides. On peut obtenir de la sciure de bois chez _____.

- □ Évaluer la portée du déversement.
 - Est-ce que le pesticide a atteint l'eau de surface. Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
 - Quelle quantité a été déversée et pendant combien de temps?
 - Y a-t-il eu des dommages à la propriété, aux poissons, aux animaux sauvages ou des blessures à un employé?
 - Le déversement s'est-il répandu au-delà de la propriété? Si oui, appeler le ministère de l'Environnement provincial au _____.
 - Le déversement peut-il potentiellement atteindre l'eau de surface ou souterraine?
 - Est-ce qu'une pluie future pourrait causer le déversement à atteindre l'eau de surface ou souterraine?
- □ Éliminer les matériaux absorbants de façon sécuritaire et convenable (dans un contenant à déchets clairement étiqueté).
- □ Décontaminer la surface du lieu de déversement (ex. : laver les planchers avec de l'eau de Javel et un détergent; excaver ou assainir le sol contaminé).
- □ Dans les endroits où le sol est contaminé, enlever les 5 à 7 cm supérieurs de sol, couvrir la superficie avec du sol non contaminé et ajouter de la chaux ou du charbon actif. Contacter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des directives sur la façon d'éliminer le sol contaminé.
- □ Si le déversement a lieu près d'un cours d'eau, enlever immédiatement la couche supérieure de sol contaminé et la déposer dans un lieu sécuritaire.
- □ Révisez les circonstances de l'accident et les mesures prises pour minimiser les risques de déversements futurs.
- □ Dans le cas d'un incendie, suivre les procédures d'urgence pour les incendies et essayer de contenir le déversement de pesticides.

Entreposage de produits dangereux

Produit	**Lieu d'entreposage**	**Commentaires (inventaire, genre d'entreposage)**
Engrais (y compris MSDS)		
Carburants		
Huile/Lubrifiants		
Peintures/solvants		
Pesticides (y compris les étiquettes)		
Gaz comprimés		
Fournitures de santé animale		
Autres produits dangereux		

NUMÉROS D'URGENCE	NOM DU PARC :
EN CAS D'URGENCE, APPELEZ	911
Emplacement de la propriété	
Numéro d'identification du lieu	
Adresse municipale	
GRC locale	
Service des incendies local	
Ambulance	
Services d'urgence hospitaliers	
Centre antipoison	
Bureau de comté	
Contremaître/contremaître adjoint	
Propriétaires / cadres du parc	
Vétérinaires	
Bureau de district de l'ACIA	
Nutritionnistes	
Abattage d'urgence/Mobile	
Min. de l'Environnement prov.	
Meunerie commerciale	
Équarrisseurs	
Transporteurs de bovins	
Nettoyeurs d'enclos	

3. Protocole de manipulation dans le camion des bovins entrants malades, blessés, ou immobiles (non ambulatoires)

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Si des bovins qui arrivent au parc d'engraissement sont non ambulatoires dans le camion, ils seront évalués par _____.
 - Si l'animal a une blessure sérieuse, comme une patte fracturée, où les chances de récupération ou d'abattage pour la récupération sont peu probables, il sera euthanasié sans cruauté dans le camion conformément au Protocole d'euthanasie du parc d'engraissement.
 - Si l'animal a une blessure qui a des chances de guérison, on le laissera dans le camion pendant _____ (temps) pour voir s'il est capable de se lever et de descendre du camion. Si l'animal est incapable de se lever et de descendre du camion après cette période, il sera euthanasié sans cruauté dans le camion conformément au Protocole d'euthanasie du parc d'engraissement.
 - Les animaux vivants non ambulatoires dans le camion ne doivent jamais être traînés hors du camion.
 - La mort doit être confirmée par le _____ (ex. : contremaître) du parc d'engraissement conformément aux procédures du Protocole d'euthanasie avant de retirer physiquement l'animal du camion.
- Si des bovins arrivent fatigués ou faibles au parc d'engraissement, on les laissera se reposer dans les enclos d'attente ou de réception pendant un minimum de _____ (temps) avant le conditionnement.
- Si des bovins arrivent au parc d'engraissement malades ou avec des blessures mineures, ils seront traités conformément au Protocole de traitement du vétérinaire du parc d'engraissement.
- Toute question sur la manipulation de ces animaux intrants fragilisés sera adressera au vétérinaire du parc d'engraissement_____ (nom ou clinique).

4. Plan d'entretien des enclos ou registre de gestion du fumier

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Pour minimiser la quantité de saleté (fumier/boue) sur les bovins et dans les enclos, nous enlèverons le fumier dans les enclos du parc d'engraissement au moins une fois par année.
- Le nettoyage annuel des enclos est effectué par _____ (entreprise).
- Des copies des factures de nettoyage des enclos sont gardées dans le bureau du parc d'engraissement.
- Entre le nettoyage annuel des enclos, nous gratterons la surface des enclos et empilerons temporairement le fumier dans_____ (indiquer l'endroit. Dans l'enclos, dans les coins secs du champ?) pour faciliter l'accès des bovins à l'eau et aux aliments et pour réduire les risques de boiterie (ex. : piétin, verrues de talon).

5. Programme de formation et registres connexes pour la manipulation peu stressante, l'alimentation et la santé des bovins

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- La formation pour la manipulation peu stressante des bovins est offerte par _____ (nom des formateurs, ex. : vétérinaire). Une formation supplémentaire est offerte par des membres expérimentés du personnel au parc d'engraissement
 Noms : _____
- Le contremaître et le contremaître adjoint du parc d'engraissement et les transporteurs d'aliments sont formés par les nutritionnistes du parc d'engraissement. Noms :

 Une formation pratique est également offerte par des membres expérimentés du personnel du parc d'engraissement. Noms :

- Le personnel de conditionnement et les contrôleurs d'enclos sont formés par le(s) vétérinaire(s) du parc d'engraissement. Noms :

 Une formation pratique est également offerte par des membres expérimentés du personnel du parc d'engraissement. Noms :

- Les registres de formation sont entreposés dans le bureau du parc d'engraissement.

Registres de formation **Parc d'engraissement _____**

Date	Formateur	Nom (lettres moulées) et signature des membres du personnel du parc d'engraissement	Sujets

6. Protocole de manipulation des bovins fragilisés, non ambulatoires et gravement blessés dans le parc d'engraissement

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Si on remarque que des animaux sont non ambulatoires ou ont une blessure sérieuse, le _____ _____ (ex. : le contremaître) sera avisé immédiatement et déterminera les mesures appropriées pour l'animal.
 Selon l'état de l'animal,
 - l'animal peut être euthanasié immédiatement conformément au Protocole d'euthanasie du parc d'engraissement. Par exemple, une patte fracturée et des résidus de médicaments;
 - on appellera le vétérinaire du parc d'engraissement, le boucher mobile ou l'usine de transformation pour effectuer un abattage d'urgence conformément au Protocole d'abattage de récupération d'urgence (p. ex. patte fracturée sans résidus de médicaments);
 - l'animal sera traité dans l'enclos et placé ou déplacé de façon sécuritaire dans un autre enclos ayant de la litière sèche et traité conformément au Protocole de traitement du vétérinaire du parc d'engraissement;
 - en cas d'incertitude sur la façon de manipuler l'animal, on communiquera avec le vétérinaire du parc d'engraissement pour obtenir des directives et on suivra ces directives.
- Les bovins non ambulatoires qui ne peuvent pas être euthanasiés ou abattus pour la récupération promptement dans l'enclos où ils se situent seront déplacés avec soin pour ne pas causer de blessures, ex. : roulés dans la pelle du chargeur, et placés sur de la litière sèche. En aucun temps un bovin non ambulatoire ne doit être traîné par une partie du corps, sauf dans les rares cas où un animal non ambulatoire doit être déplacé lors d'une situation qui menace sa vie.
- Les bovins non ambulatoires disposeront de nourriture et d'eau.
- Les bovins qui sont non ambulatoires pendant plus de _____ heures et qui ne réagissent pas au traitement (ex. : maladie nerveuse, moins de 1000 lb et avec des résidus de médicaments, ou le traitement ou l'abattage pour la récupération) seront euthanasiés conformément au Protocole d'euthanasie du parc d'engraissement à moins d'avis contraire du vétérinaire du parc d'engraissement.

10. Protocole de castration — doit comprendre la maîtrise de la douleur

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Les taureaux entrants avec des testicules normaux (un ou deux testicules) seront castrés □ oui □ non
- Les taureaux ayant des testicules non descendus seront castrés □ oui □ non
- Si les taureaux entrants sont castrés, ils seront castrés avec la méthode suivante :
 - Chirurgicale
 - Avec bande élastique
 - Pince Burdizzo
 - Immunologiquement (produit) : _____
 - Autre (décrire) : _____
- Avant la castration, les taureaux seront traités avec _____ (médicament, dose, voie) pour soulager la douleur.
- Les taureaux de plus de _____ (poids) ne seront pas castrés, mais
 - Engraissés pour l'abattage, ou
 - Vendus immédiatement pour réduire les pertes financières.
- Seulement le personnel correctement formé castrera les taureaux.
- La formation est offerte par _____ (nom).

11. Protocole d'écornage — doit comprendre la maîtrise de la douleur

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Les bovins entrants avec des cornes seront écornés □ oui □ non
- Les bovins seront écornés quand les cornes se briseront
- L'écornage sera fait par le personnel formé
- La formation est offerte par _____ (nom).
- L'écornage sera effectué en utilisant
 - Des broches avec poignée
 - Un écorneur
 - Autre (décrire) _____
- Avant l'écornage, les animaux seront traités avec _____ (médicament, dose, voie) pour soulager la douleur lors de la procédure.
- Pour arrêter les saignements après l'écornage, le bout des cornes sera
 - Cautérisé en utilisant _____
 - Attaché en utilisant _____
 - Autre (décrire) _____

12. Protocole de marquage

Nom du parc d'engraissement :_____ **Date :**_____

- Les bovins ne sont jamais marqués □ oui □ non
- Les bovins entrants sont toujours marqués □ oui □ non
- Les bovins sont marqués seulement au besoin pour l'exportation (bovins d'embouche É-U.), selon une politique d'une association d'engraisseurs ou en tant que preuve de propriété □ oui □ non
- Les bovins sont marqués de nouveau (marqués deux fois) au parc □ oui □ non
- Genre de marquage utilisé : □ fer chaud □ cryomarquage
- Marquage au fer chaud https://lis-ab.com/brands/applying-brands/
 - Le marquage n'est jamais effectué sur des peaux mouillées, car cela peut causer des brûlures
 - Les fers sont chauffés correctement pour qu'ils soient chauds avant l'utilisation (une couleur gris cendre est correcte). Une couleur noire signifie que le fer est trop froid et un fer rouge est trop chaud.
 - Le fer est appliqué de 3 à 5 secondes
 - Si les bovins ont une robe épaisse, ils sont tondus avant le marquage
 - Le marquage est effectué rapidement en pressant fermement et en basculant la poignée légèrement pour imprimer le dessin uniformément. En basculant la poignée, on évite de surchauffer ou de sous-chauffer un endroit en particulier. Lorsque le fer est retiré, la peau devrait avoir une teinte naturelle
 - Si le fer doit être appliqué une deuxième fois, il doit être appliqué exactement à la même place que la première marque. Tenir le fer en place trop longtemps cause de la douleur inutile et des brûlures excessives. Cela produit également une blessure qui prend du temps à guérir.
- Cryomarquage http://www.lis-alberta.com/brands/applying_freezing.aspx
 - Le fer est fait de cuivre ou d'acier de bonne qualité
 - Le fer est refroidi correctement avec de l'alcool de bois ou de l'hydrate de méthyle et de la glace sèche (-90 à -100 °F). Le liquide couvre les fers à marquer et quand il arrête de faire des bulles, les fers sont assez froids (utilisez des gants lors de la manipulation)
 - Peu importe l'âge de l'animal et l'épaisseur de la robe, les poils sont tondus sur la superficie qui sera marquée. Après la tonte des poils, la zone est lavée avec de l'alcool pour enlever la saleté et la poussière sur la peau
 - Le fer est appliqué très fermement en utilisant deux mains pour peser uniformément sur tout le dessin de la marque. Lorsque c'est fini, la marque est assez enfoncée pour que vous puissiez suivre le contour avec votre doigt. C'est une façon de confirmer que vous avez une bonne marque.
- L'équipement de marquage est approprié pour l'utilisation, gardé propre et en bon état. Le fer n'est pas plié.

- Les bovins sont restreints correctement dans une cage de contention avant le marquage et l'ouverture de la cage de contention est assez grande pour appliquer les fers correctement sansencombre.
- Pour s'assurer d'avoir des bonnes marques, seulement le personnel formé peut marquer les Bovins.
- On utilise des médicaments analgésiques avant le marquage □ oui □ non
 - Si oui, décrivez les médicaments analgésiques utilisés (nom du produit, dose, voie,période de retrait)

 - S'il y a des signes de croûte ou si les marques sont illisibles après le marquage, les procédures de marquage doivent donc être révisées pour identifier les problèmes et les procédures adéquates.

Tous droits réservés : ANEB

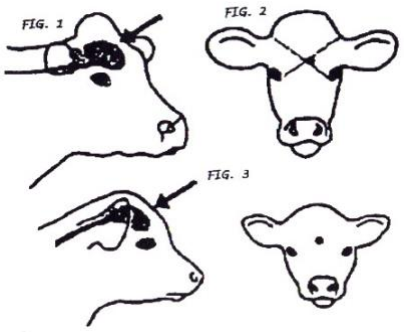
13. Protocole d'euthanasie

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Les bovins seront euthanasiés sans tarder s'ils ont les affections suivantes :
 - Ils ne récupéreront sans doute pas aux traitements, ex. : fracture ouverte de la patte lors du conditionnement.
 - Ils ne réagissent pas aux traitements et aux protocoles de convalescence.
 - Ils manifestent une douleur ou une détresse chronique, grave ou débilitante, ex. : grippe bovine et respiration par la bouche.
 - Ils sont incapables de consommer des aliments ou de l'eau depuis plus de 24 heures.
 - Ils affichent une perte constante de poids ou ils sont émaciés (NEC < 2).
 - Ils sont non ambulatoires ou non réceptifs pendant plus de _____ heures.
- Les affections médicales spécifiques qui répondent à ces exigences comprennent sans s'y limiter :
 - Animal avec une patte fracturée et des résidus de médicaments
 - Animal avec une maladie chronique qui a été traitée conformément au Protocole de traitement du vétérinaire du parc d'engraissement, qui est maigre (NEC <2) et qui n'a pas pris de poids depuis _____ jours.
 - Animal avec un pied bot pesant moins de _____ livres sans espoir de guérison ou de récupération.
 - Animal avec une polyarthrite où plus de deux articulations sont infectées, avec une NEC <2 et qui ne réagit pas aux traitements ou qui ne prend pas de poids.
 - Autres (décrire ou énumérer les affections) _____ _____
- Les animaux non ambulatoires ne doivent pas être traînés par une partie du corps ou forcés de se déplacer, sauf dans les rares cas où un animal non ambulatoire doit être déplacé lors d'une situation qui menace sa vie.
- Seulement le personnel formé euthanasiera les animaux.
- Le personnel du parc d'engraissement doit être formé par _____ avant d'euthanasier un animal.
- L'euthanasie sera faite en utilisant
 - _____ (genre de fusil), _____ (genre de cartouches), ou
 - _____ (pistolet à tige pénétrante) (Note : 2^{e} étape d'abattage requise).
 - Si le premier coup ne fonctionne pas, l'animal sera tiré de nouveau immédiatement jusqu'à ce que la mort soit confirmée.
 - Autre méthode d'euthanasie effectuée par le vétérinaire en utilisant _____ (nom du médicament, dose, voie). Le vétérinaire confirmera la mort avant que l'animal ne soit déplacé.

Tous droits réservés : ANEB

- L’animal sera euthanasié en ciblant les endroits suivants :



- La mort de l’animal sera confirmée avant de le déplacer.
 - Pas de réflexe de clignement quand on touche l’œil, c’est-à-dire pas de clignement de l’œil.
 - Les pupilles sont grandement dilatées.
 - Pas de respiration.
 - Incapacité de lever la tête (pas de réflexe de redressement).
 - Absence de battement cardiaque.
 - Lorsqu’il est suspendu par un chargeur, la langue pend hors de la bouche et il n’y a pas de réflexe de redressement (courbure avant ou arrière du dos).
- L’équipement d’euthanasie du parc d’engraissement est nettoyé et entretenu par _____.

Tous droits réservés : ANEB

14. Protocole d'abattage de récupération d'urgence (si applicable)

Nom du parc d'engraissement : _____ Date : _____

- Les bovins peuvent être abattus d'urgence pour la récupération dans les circonstances suivantes :
 - Patte fracturée
 - PIA grave
 - Boiterie grave (marche sur trois pattes). L'animal est en santé, mais ne peut pas être transporté sans subir une détresse indue.
 - Génisse en vêlage
 - Rupture de prolapsus saignant qui ne peut pas être réparé par chirurgie ou amputé.
 - Autre (décrire la condition) ----------
- Tous les bovins seront exempts de résidus de médicaments avant l'abattage d'urgence.
- On appellera le boucher mobile pour un abattage d'urgence au parc d'engraissement.
- Le boucher local sera appelé pour un « abattage et saignement » d'urgence.
- On appellera le vétérinaire du parc d'engraissement pour effectuer un abattage d'urgence au parc d'engraissement (examen de l'animal vivant avant « l'abattage et le saignement »).
- Les animaux non ambulatoires ne seront pas traînés ou forcés de bouger avant l'étourdissement.
- L'animal sera étourdi au parc d'engraissement avec une deuxième étape d'abattage comme suit :
 - Le fusil utilisé sera _____
 - Si le premier coup ne rend pas l'animal insensible immédiatement (ex. : pas de réflexe cornéen – pas de clignement de l'œil, pupilles grandement dilatées, pas de respiration, pas de réflexe de redressement), un deuxième coup doit être tiré immédiatement pour insensibiliser l'animal.
 - La deuxième étape d'abattage est _____.
- Bonnes procédures d'étourdissement : le placement et la direction corrects du coup de fusil ou de pistolet à tige pénétrante sont conformes au Protocole d'euthanasie du parc d'engraissement
- On suivra les procédures de l'ACIA pour les MRS si l'animal est sorti du parc d'engraissement pour la transformation.

15. Politique et protocole d'antibiogouvernance

Nous, de _____ (nom du parc d'engraissement) adhérons aux pratiques d'antibiogouvernance, un processus dynamique visant l'amélioration continue de nos pratiques de gestion qui vise à réduire la nécessité d'administrer des antimicrobiens et à en préserver l'efficacité à long terme à des fins de santé et de bien-être pour les humains et les animaux.

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas.

- ☐ Nous avons recours à de bonnes pratiques d'élevage dans le but de réduire les risques de maladies.
- ☐ Nous logeons nos animaux du parc d'engraissement dans des enclos qui leur offrent suffisamment d'espace et des abris pour les protéger des intempéries.
- ☐ Nous avons un programme de biosécurité en place.
- ☐ Nous nous assurons que tous les bovins portent une étiquette d'identification électronique à l'oreille, de l'ACIA et/ou du USDA, afin de pouvoir retracer les animaux sur une base individuelle à des fins de traçabilité physique et en vue de vérifier la conformité des délais d'attente.
- ☐ Nous utilisons des vaccins homologués afin de réduire les risques de maladie et la nécessité de recourir à des antimicrobiens.
- ☐ Nous entretenons une relation vétérinaire-client-patient valide avec le(s) vétérinaire(s) du parc d'engraissement.
- ☐ Nous collaborons avec notre vétérinaire pour développer et mettre en place des protocoles sur les traitements.
- ☐ Nous collaborons avec notre spécialiste en nutrition animale pour développer et mettre en place un programme d'alimentation adéquat.
- ☐ Nous collaborons avec le (s) vétérinaire(s) à la formation de notre personnel en matière de diagnostic de différentes maladies et respectons les protocoles sanitaires de notre vétérinaire.
- ☐ Nous gardons un registre de tous les vaccins et médicaments, y compris les aliments médicamentés, utilisés pour le conditionnement, les interventions de réimplantation et les traitements.
- ☐ Nous avons des ordonnances vétérinaires pour toutes les utilisations d'antimicrobiens, y compris pour les utilisations en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) et pour les aliments médicamentés sous forme d'additifs alimentaires médicamentés nécessitant une ordonnance.
- ☐ Nous utilisons uniquement des antimicrobiens homologués et approuvés pour utilisation sur les bovins par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada.
- ☐ Nous collaborons avec le(s) vétérinaire(s) du parc d'engraissement au contrôle, à la révision et à l'amélioration de notre programme de santé animale.
- ☐ Nous collaborons avec le(s) spécialiste(s) en nutrition animale au contrôle, à la révision et à l'amélioration de notre programme d'alimentation animale.
- ☐ Nous jetons les produits de santé animale utilisés et périmés et éliminons les animaux morts conformément à la règlementation provinciale.
- ☐ Nous participons au programme national de surveillance UAM/RAM dans les parcs d'engraissement, coordonné par le PICRA.

Tous droits réservés : ANEB

☐ Lorsque de nouvelles méthodes de gestion ou des produits alternatifs de santé animale seront mis au point et dont on aura démontré qu'ils possèdent les caractéristiques suivantes : 1) pratiques à mettre en place et à utiliser, 2) efficaces et 3) rentables, nous les utiliserons en vue de réduire les quantités d'antimicrobiens qui sont administrés dans le but de prévenir, traiter et combattre les maladies infectieuses de nos bovins.

Nous respectons toutes ces mesures afin de préserver l'efficacité des antimicrobiens pour les générations futures et pour assurer que l'industrie du bœuf continuera d'avoir accès à des antimicrobiens efficaces pour la santé et le bien-être des bovins. En utilisant les antimicrobiens de manière responsable, nous espérons réduire ou gérer le risque d'apparition de résistances aux antimicrobiens, et ainsi favoriser la santé humaine et animale. Nous recourons également à ces pratiques pour permettre le commerce international des produits de bœuf canadiens et assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

_____ _____

Signature du propriétaire du parc d'engraissement Date

16. Protocole sur les aiguilles brisées

Les aiguilles brisées constituent un risque pour la salubrité des aliments. Afin de réduire le risque que des aiguilles brisées se retrouvent dans la viande de bœuf jusqu'au consommateur, nous respectons les mesures suivantes :

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

Mesures suivies pour prévenir les aiguilles brisées ou manquantes :

- ☐ Immobilisation en toute sécurité des animaux dans le couloir de contention avant de leur administrer une injection.
- ☐ Utilisation d'aiguilles de dimensions appropriées à la taille de l'animal, soit 16 g x 1 po pour des injections intramusculaires (IM), 16 g x ¾ po ou 5/8 po or ½ pour des injections sous-cutanées (SC).
- ☐ Administration de toutes les injections, IM ou SC, dans les muscles du cou seulement.
- ☐ Changement d'aiguilles toutes les 10 à 15 injections et élimination dans le récipient pour objets tranchants.
- ☐ Changement immédiat d'aiguille si elle se plie, s'émousse ou s'abîme.
- ☐ Après chaque injection, vérification que l'aiguille au complet demeure fixée à la seringue.

Si l'aiguille n'est plus fixée à la seringue ou si elle se brise sous le biseau, nous appliquons les mesures suivantes :

- ☐ Essayer de trouver l'aiguille manquante ou brisée sur le plancher du couloir de contention ou en palpant l'animal à l'endroit de l'injection. L'aiguille est soit tombée sur le plancher, soit coincée quelque part sur ou à l'intérieur de l'animal.
- ☐ Si l'aiguille est restée dans l'animal, la retirer, la jeter dans le réceptacle à objets tranchants et utiliser une nouvelle aiguille dans la seringue.
- ☐ Si l'aiguille est tombée sur le plancher, jeter l'aiguille souillée dans le réceptacle à objets tranchants et mettre une nouvelle aiguille dans la seringue.
- ☐ Si l'aiguille brisée ou manquante ne peut pas être trouvée sur le plancher, présumer que l'aiguille est dans l'animal.
- ☐ Palper l'animal au site d'injection; essayer de trouver l'aiguille brisée et de la retirer. Communiquer avec le vétérinaire de l'exploitation lorsqu'on n'arrive pas à trouver ou retirer une aiguille brisée.
- ☐ Mentionner dans le registre des traitements de l'animal qu'il est possible que ce dernier soit porteur d'une aiguille brisée, noter le côté du cou où l'injection a été administrée et **identifier l'animal de manière à ce qu'il soit repéré au moment de l'expédition et qu'on sache qu'il peut être porteur d'une aiguille brisée.**
- ☐ Avant l'expédition de l'animal,
 - ☐ Nous informons le transformateur ou le prochain propriétaire de l'animal que ce dernier est peut-être porteur d'une aiguille brisée. Nous les informons du site de l'injection au cours de laquelle le bris ou la disparition de l'aiguille s'est produit (côté droit ou gauche

Tous droits réservés : ANEB

du cou), afin que l'animal puisse être surveillé adéquatement pour s'assurer que l'aiguille ne se retrouve pas dans de la viande bœuf destinée à la consommation humaine.

- Nous faisons affaire avec un boucher ambulant ou un abattoir agréé par le provincial pour des coupes sur mesure destinées à une utilisation par le parc d'engraissement.
- Nous euthanasions l'animal.

17. Protocole d'expédition et exemple de fiche d'expédition

√ Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

- ☐ Avant d'expédier des bovins à l'abattage, qu'il s'agisse d'un abattage d'urgence, d'un animal devant être abattu précocement ou d'une expédition régulière des bovins d'un enclos ou d'un lot à l'abattoir, nous vérifions tous les registres de santé et d'alimentation afin de nous assurer que touts les délais d'attente relatifs à l'animal ou aux animaux concernés ont été respectés en ce qui a trait aux médicaments ajoutés aux aliments afin d'assurer que la viande de bœuf soit exempte de résidus de médicaments conformément au règlement.
- ☐ Le nom de la personne qui a vérifié que le délai d'attente pour les médicaments a été respecté avant d'expédier l'animal pour abattage est notée sur une fiche.
 - ☐ Dans le cas d'expédition d'enclos ou de lots de bovins, la fiche informatisée concernant les délais d'attente pour médicaments de l'enclos ou du lot concerné est imprimée et e par la personne qui a effectué les vérifications relatives à ce délai (avec date et signature). Si le délai d'attente pour médicament n'a pas été respecté pour un animal, ce dernier est retiré du chargement jusqu'à ce que le délai soit respecté. Cette fiche est gardée avec les fiches d'expédition correspondant à ce groupe de bovins.
 - ☐ Dans le cas d'expédition d'animaux individuels, comme les bovins qui doivent être abattus précocement ou abattus d'urgence, la fiche de traitement de l'animal en question est imprimée et signée par la personne qui a effectué les vérifications relatives à ce délai (avec date et signature). Seuls les animaux dont le délai d'attente pour médicaments a été respecté sont expédiés. Cette fiche est gardée avec les fiches d'expédition correspondant à l'animal concerné,

 OU
 - ☐ Nous utilisons la fiche formulaire d'expédition ci-dessous, pour consigner les vérifications des délais d'attente pour médicament avant d'expédier les animaux pour abattage.
- ☐ Dans le cas des exportations de bovins d'engraissement pour abattage aux États-Unis, nous vérifions que le délai d'attente pour médicament de la FDA et du USDA a été respecté pour tous les animaux, notamment pour Excenel®, qui correspond à Naxcel® aux États-Unis, et dont le délai d'attente est de 4 jours aux États-Unis comparativement au Canada.
- ☐ Quand un animal ou un groupe de bovins est accidentellement expédié pour abattage avant que le délai d'attente pour médicament soit expiré, si le camion est encore en route, le chauffeur est informé et le camion retourne au parc d'engraissement pour que l'animal ou le groupe d'animaux soit retiré de la remorque. Si l'animal ou le groupe d'animaux est déjà arrivé à l'abattoir, l'exploitant de l'établissement est immédiatement informé afin que l'animal ou le groupe d'animaux puisse être condamné et ne cause pas de problème de salubrité dans la viande. Une enquête est alors déclenchée relativement à l'incident et le personnel reçoit de nouveau une formation à ce sujet afin que la situation ne se reproduise pas.

Tous droits réservés : ANEB

Fiche d'expédition : _____(nom du parc d'engraissement)

Date	ID du lot ou de l'enclos ou ID individuelle	Nombre de têtes expédiées	Destination (transformateur)	ID du lot ou de l'enclos ou ID individuelle	Vérification du délai d'attente √	Vérification pour aiguilles brisées √	Signature de l'employé

Tous droits réservés : ANEB

18. Protocole sur les avortements

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

Nous pratiquons l'avortement des génisses introduites dans ce parc d'engraissement dans le but de réduire les risques de complication au moment de la mise-bas ainsi que les problèmes de bien-être animal qui peuvent être associés aux vêlages et aux veaux naissants dans le parc d'engraissement. Nous tentons ainsi d'optimiser les revenus de l'exploitation par l'amélioration de la performance du troupeau et la qualité des carcasses en engraissant des génisses non gestantes plutôt que gestantes.

Dans notre parc d'engraissement, les génisses sont avortées selon le protocole suivant :

- ☐ Toutes les génisses sont avortées comme suit :
 - Génisses d'un an : moment de l'administration de la médication : ☐ à l'arrivée ☐après l'arrivée : _____
 - ☐ Prostaglandine (produit, dosage) : _____
 - ☐ Stéroïde (produit, dosage) : _____
 - Veaux de l'hiver (semi-finis) : ☐à l'arrivée ☐après l'arrivée : _____
 - ☐ Prostaglandine (produit, dosage) : _____
 - ☐ Stéroïde (nom du produit, dosage) : _____
 - Veaux de l'automne : ☐à l'arrivée ☐après l'arrivée : _____
 - ☐ Prostaglandine (produit, dosage) : _____
 - ☐ Stéroïde (produit, dosage) : _____
 - ☐ Non avortée parce que risque de gestation faible.

OU

- ☐ Les génisses entrantes sont examinées afin de vérifier si elles sont gestantes.
 - Les génisses gestantes sont revendues ou déplacées dans une autre installation.
 - Les génisses gestantes sont identifiées dans les registres de santé et traitées avec les produits abortifs suivants :
 - ☐ Prostaglandine (produit, dosage) : _____
 - ☐ Stéroïde (produit, dosage) : _____
 - Les génisses qui avortent sont déplacées dans un autre enclos à des fins de surveillance. Si elles n'avortent pas dans les _____ jours qui suivent l'administration du traitement, elles sont réexaminées et si elles sont encore gestantes, elles sont traitées pour avortement avec _____.

OU

- ☐ Les génisses entrantes ne sont pas avortées parce qu'elles sont nourries et mettent bas dans le parc d'engraissement. À la mise bas, les génisses sont traitées selon le Protocole de gestion des vêlages, et les veaux naissants selon le Protocole de gestion des veaux naissants.

- ☐ Les génisses qui souffrent de complications à l'avortement ou au vêlage, y compris de dystocie ou de métrite/rétention des enveloppes fœtales, sont soignées pour ces conditions selon le Protocole de traitement.

Tous droits réservés : ANEB

19. Protocole de biosécurité et registre des visiteurs

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

La biosécurité consiste en des stratégies de gestion visant à prévenir l'introduction de maladies dans un système de production. Ces stratégies sont mises en œuvre en fonction des évaluations des risques associés aux maladies susceptibles d'avoir soit le plus d'impact économique ou le plus de répercussions sur la santé du troupeau dans un parc d'engraissement. **Le bioconfinement consiste** en stratégies appliquées dans le parc d'engraissement qui visent à maitriser la transmission de maladies au sein d'une exploitation. Nous avons mis en œuvre un protocole de biosécurité et formé notre personnel sur les méthodes à suivre pour appliquer les mesures suivantes visant à réduire l'introduction et la propagation des maladies dans le parc d'engraissement.

Gestion des mouvements de personnes, de véhicules, d'équipements et d'outils

- Tout ce qui est mentionné ci-dessous peut être un vecteur d'introduction et de transmission de maladies.
 - **Personnes :**
 - ☐ Les visiteurs doivent se présenter au bureau du parc d'engraissement avant d'y pénétrer.
 - Tenir un registre de tous les visiteurs du parc d'engraissement (voir le modèle ci-joint de **Registre quotidien des visiteurs du parc d'engraissement**).
 - Conserver ce registre dans le bureau du parc d'engraissement.
 - ☐ Les visiteurs qui ont récemment été exposés à des animaux d'élevage dans un autre pays ou à des animaux d'élevage d'une autre exploitation (depuis les 48 dernières heures) peuvent représenter une menace d'introduction de maladie dans le parc d'engraissement. Ces visiteurs ne peuvent pas avoir de contact avec des animaux ni pénétrer dans les zones où des animaux sont manipulés (c'est-à-dire les enclos et les installations utilisées pour le conditionnement et le traitement des bovins).
 - ☐ Seuls les employés et les fournisseurs de services peuvent avoir des contacts avec les animaux (comme les vétérinaires de l'exploitation qui manipulent et traitent régulièrement les bovins).
 - ☐ Si des visiteurs sont autorisés à pénétrer dans les aires de production, on doit leur fournir des couvre-chaussures et des combinaisons propres, ou nettoyer et désinfecter leurs chaussures ou les obliger à porter des vêtements propres.
 - ☐ Les chaussures portées par les employés sont réservées à un usage exclusif dans le parc d'engraissement. Ce point est particulièrement important si ces

Tous droits réservés : ANEB

employés ont aussi des animaux d'élevage chez eux ou s'ils ont été en contact avec des animaux d'élevage à d'autres sites.

- Le respect des règles d'hygiène est extrêmement important.
- Les personnes peuvent propager des maladies et des parasites aux bovins et réciproquement.
- Les employés doivent porter des gants de plastique lorsqu'ils manipulent et soignent les animaux ainsi qu'au cours des prises rectales de température afin de réduire les risques que des personnes deviennent infectées par des bactéries ou des parasites susceptibles de causer des vomissements et de la diarrhée.

- **Véhicules :**
 - Dispositifs de chargement
 - Manipulation des animaux morts et du fumier :
 - Si possible, la même benne de chargeuse n'est pas utilisée pour manipuler des aliments et pour manipuler du fumier ou des cadavres d'animaux.
 - En l'absence d'une autre benne, une chaîne est fixée à la benne pour transférer les animaux morts dans le conteneur pour cadavres d'animaux.
 - La chargeuse est nettoyée après avoir servi à la manipulation du fumier ou d'un cadavre d'animal avec de l'eau très chaude et une certaine quantité de Virkon ou d'eau de Javel afin d'en éliminer les bactéries ou tout contaminant susceptibles de transmettre des maladies, surtout si la chargeuse doit être utilisée par la suite pour manipuler des aliments pour animaux.
 - Remorques servant au transport du bétail
 - Nous exigeons que les camions des entreprises de transport soient propres.
 - Nous ne permettons pas aux camionneurs de laver dans le parc d'engraissement les remorques servant à transporter le bétail. Ces remorques peuvent contenir des agents pathogènes provenant de plusieurs sites différents.
 - Si les camionneurs demandent d'avoir accès à un endroit pour nettoyer leur remorque, nous les dirigeons à cet endroit :

- ***Instruments médicaux :***
 - Seringues jetables pour traiter les bovins.
 - Des seringues réutilisables sont utilisées pour l'administration de vaccins aux bovins. Après utilisation, ces seringues sont nettoyées à l'eau chaude (si à

l'intérieur du cylindre) et avec un désinfectant (type)_____, si à l'extérieur du cylindre, de manière à ne pas laisser de résidus risquant de détruire les vaccins à virus vivant modifié (VVM). Les seringues sont nettoyées adéquatement afin d'éviter les infections au site d'injection et maintenir l'efficacité des vaccins et des médicaments.

- Sondes gastriques/pistolets lance-bolus :
 - Ces instruments entrent directement en contact avec la salive des animaux laquelle peut transmettre des maladies comme la salmonellose et le virus de la diarrhée virale bovine (BVD).
 - Les sondes gastriques et les tubes d'estomac, les pompes et les seaux, le spéculum Frick (tube métallique) et les pistolets lance-bolus sont entièrement nettoyés avec un savon désinfectant et de l'eau et sont laissés à sécher entre les utilisations.
 - Les instruments sont gardés dans l'aire réservée aux traitements des animaux après le nettoyage.
 - Les tubes d'estomac et les pistolets lance-bolus qui ne peuvent plus être nettoyés ou dont les extrémités sont rugueuses sont éliminés et des instruments neufs sont utilisés.
- Aiguilles et lames de scalpel utilisées :
 - Toutes les aiguilles et lames de scalpel utilisées sont rangées dans des collecteurs d'aiguilles et éliminées conformément à la règlementation provinciale.

- ***Installations de manipulation du bétail :***
 - Couloirs de contention utilisés pour le traitement et le conditionnement des bovins et aires de travail :
 - Tout le fumier qui s'échappe des couloirs de contention et des aires de travail dans l'étable est enlevé après que les bovins ont été manipulés.
 - Postes de conditionnement et de traitement des bovins :
 - Les postes de travail sont nettoyés quotidiennement en fin de journée.
 - Les ordures sont retirées. Les seringues, aiguilles de transfert, les pistolets à implants doivent être transportés dans la salle de médicament pour nettoyage.
 - Tout médicament doit être retourné à la salle de médicaments pour être conservé de manière appropriée selon les directives de l'étiquette, c.-à-d. à température ambiante ou au réfrigérateur.
 - Les surfaces des postes de travail sont nettoyées à l'eau chaude et avec un savon désinfectant.
 - Abreuvoirs dans les enclos

Tous droits réservés : ANEB

- L'eau des abreuvoirs est vidée et les parois de ceux-ci sont raclées avec une brosse à récurer à soies dures afin de retirer tous les résidus organiques. Ces résidus ou l'écume dans le fond des abreuvoirs abritent des bactéries qui y prolifèrent.
- Les abreuvoirs dans les enclos d'alimentation sont nettoyés _____ (*indiquez la fréquence)*.
- Les abreuvoirs des enclos servant aux traitements médicaux ainsi que dans les aires de réception et d'expédition des animaux sont nettoyés _____ ((*indiquez la fréquence*).
- En cas d'éclosion éventuelle de maladie (comme la salmonellose), les abreuvoirs sont aussi désinfectés avec de l'eau de Javel et récurés.

- **Site d'exploitation :**
 - Des panneaux sur la biosécurité sont mis en place aux points d'entrée (par la route) du parc d'engraissement.
 - Ces panneaux mentionnent les accès restreints ainsi que les endroits où les visiteurs doivent se rendre pour signaler leur présence et à qui ils doivent la signaler ainsi qu'un numéro de téléphone à composer.
 - Des barrières et des clôtures empêchent les animaux de l'extérieur de pénétrer de manière imprévue dans le parc d'engraissement et les bovins de l'exploitation d'en sortir.
 - Un entretien régulier ou la réfection des clôtures sont requis pour assurer la sécurité des animaux et les empêcher de s'échapper de leur enclos.
 - Les animaux échappés de leur enclos sont retournés dans celui-ci dès qu'ils sont repérés afin de réduire la propagation des maladies et sont surveillés pour s'assurer qu'ils n'ingèrent pas de rations susceptibles de leur occasionner une surcharge par les grains.
 - Conteneurs pour transport de cadavres d'animaux :
 - Les restes d'animaux morts sont retirés après _____ (nombre de jours) jours par _____ (entreprise d'équarrissage, de biogaz ou de compostage), conformément à la règlementation provinciale. Cette mesure vise à réduire le nombre de mouches et les odeurs et à limiter l'entrée des coyotes, renards ou chiens dans le parc d'engraissement.
 - Les têtes, pieds et viscères laissés par le boucher mobile ainsi que tous les résidus non ramassés par les équarrisseurs ou l'usine de biogaz sont éliminés dans le parc d'engraissement, au site de compostage ou enfouis (enfouir sous 4 pieds de terre conformément à la règlementation provinciale).

Tous droits réservés : ANEB

- Les fœtus morts sont retirés rapidement des enclos du parc et mis dans les conteneurs pour être éliminés, brûlés ou compostés.
- Le ramassage des animaux morts et les aires d'élimination des cadavres d'animaux sont à l'usage **exclusif** du parc d'engraissement concerné. Les exploitations d'élevage voisines ou les employés ne peuvent pas transporter ni éliminer des animaux morts provenant d'une autre exploitation dans le parc d'engraissement.

 Animaux nuisibles

- Coyotes et autres carnivores
 - Les coyotes ou renards qui rôdent souvent autour des conteneurs à animaux morts sont abattus ou piégés conformément à la règlementation.
- Rongeurs
 - Meuneries et étables : les aliments répandus hors des mangeoires sont nettoyés afin de réduire le nombre de rongeurs, lesquels peuvent transmettre des maladies.
 - Les ordures sont éliminées régulièrement.
 - Le poison contre les souris et les rats est utilisé uniquement dans les endroits où les animaux de compagnie, les chevaux et les bovins n'y sont pas exposés et que leurs aliments et l'eau ne peuvent pas être contaminés. Il n'y a pas de poison à souris ou rats dans les meuneries. Des pièges pour la capture de rongeurs vivants (ou des chats) sont utilisés dans ces endroits.

- ***Pratiques et surveillance relative à la santé animale :***
 - Les bovins qui arrivent dans le parc sont identifiés par une étiquette électronique de l'ACIB ou du USDA.
 - Les bovins qui arrivent dans le parc sont identifiés avec une étiquette de gestion du parc d'engraissement qui est associée à leur étiquette de l'ACIB ou du USDA.
 - Les bovins entrants sont logés dans des enclos utilisés pour leur manipulation et sont conditionnés à l'arrivée (administration de vaccins, de produits antiparasitaires, et, le cas échéant, de médicaments utilisés à des fins métaphylactiques) afin de réduire la présence et la transmission de maladies, conformément au Protocole de conditionnement du parc d'engraissement.
 - Les bovins sont examinés quotidiennement afin de vérifier leur état de santé; les animaux malades ou blessés sont traités conformément au Protocole de traitement des animaux du parc d'engraissement.
 - Les protocoles concernant la santé des animaux, y compris les protocoles de vaccination, d'utilisation des antiparasitaires ou de traitement sont appliqués selon les directives du vétérinaire de l'exploitation.

Tous droits réservés : ANEB

- Toutes les interventions de conditionnement ou de traitement des animaux ainsi que les aliments médicamentés donnés sont consignés pour chaque animal si ce dernier est traité individuellement ou en groupe (lot/enclos) lorsque tout le groupe est traité.
- Les bovins malades, s'ils sont traités avec des médicaments à action prolongée, sont immédiatement retournés à l'enclos qui leur est assigné afin de réduire la transmission des maladies dans les enclos d'animaux malades.
- Les bovins malades qui ont besoin de traitements quotidiens ou de repos sont logés dans les enclos de l'infirmerie et examinés chaque jour selon le Protocole de traitement.
- Les bovins malades ou blessés qui ne se rétablissent pas après un premier traitement sont à nouveau retirés de leurs enclos et traités de nouveau ou gérés à titre de bovins atteints de maladie chronique, ou de bovins qui ne répondent pas aux traitements ou qui doivent être abattus d'urgence selon le Protocole de traitement, le Protocole pour les bovins atteints de maladie chronique ou devant être abattus précocement ou le Protocole d'abattage d'urgence.
- Les enclos abritant les bovins atteints de maladie chronique, les bouvillons taureliers (« buller ») et bovins qui ont peu de chance de récupérer sont inspectés chaque jour afin de vérifier l'état de santé des animaux, de s'assurer que les enclos ne sont pas surpeuplés, que la litière est suffisante et qu'il y a assez d'eau et de nourriture pour tous les bovins. Tout animal en détresse est euthanasié sans cruauté ou expédié pour abattage de récupération selon le Protocole d'euthanasie et le Protocole d'abattage d'urgence.
- Les animaux qui ne répondent pas aux traitements sont soit vendus, s'ils sont aptes à la consommation humaine, ou euthanasiés s'ils ne le sont pas, selon le Protocole d'euthanasie, le Protocole pour les bovins devant être abattus précocement ou le Protocole d'abattage de récupération.
- **Les cas inhabituels de maladie ou l'incidence élevée de maladie** sont déclarés dès que possible au(x) vétérinaire(s) du parc d'engraissement. Dans le cas de maladies animales exotiques, se reporter au plan d'intervention d'urgence.
- Tous les produits de santé animale, y compris les aliments médicamentés, sont utilisés, conservés et éliminés conformément aux directives du fabricant mentionnées sur l'étiquette et aux ordonnances vétérinaires.

- ***Contrôle et surveillance de l'eau et des aliments :***
 - Seuls les additifs alimentaires approuvés par le gouvernement canadien sont utilisés.
 - Les prémélanges ou suppléments sont achetés auprès de meuneries commerciales accréditées HAACP.
 - Les additifs alimentaires, s'ils sont micro-usinés, proviennent de fournisseurs autorisés fiables.

- Les chargements d’ingrédients pour l’alimentation animale reçus au parc d’engraissement, comme les grains et les suppléments, font l’objet d’inspections en vue d’y détecter d’éventuels contaminants (comme des excréments d’oiseaux, des traces d'ergot, de moisissures, d'autres grains non commandés), et ils sont rejetés si le lot contient des taux inacceptables de substances indésirables.
- Les aliments périmés et le fumier sont retirés des mangeoires avant l’ajout d’un nouveau lot d’aliments.
- L’eau destinée aux bovins est analysée annuellement pour les MDT (matières dissoutes totales), les coliformes et les teneurs en minéraux comme le soufre (si de l’eau souterraine est utilisée), et des mesures correctives sont prises en cas de problèmes.

Registre quotidien des visiteurs du parc d'engraissement : _____(nom du parc d'engraissement)

Date	Nom	Motif de la visite ou personne visitée	Heure d'arrivée	Heure de sortie	Signature

Tous droits réservés : ANEB

20. Protocole de gestion des produits de santé destinés aux bovins

√ Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

Réception des produits

- ☐ Seuls les produits de santé animale approuvés par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada, par l'ACIA ou l'ARLA sont achetés et utilisés. Les exceptions autorisées concernant les produits de santé animale sont les produits importés en vertu de la règlementation relative aux importations pour usage personnel (IUP) auprès d'un gouvernement reconnu par la DMV de Santé Canada, comme la FDA du USDA, ou ceux qui sont importés dans le cadre du programme de Distribution de médicaments d'urgence (DMU) or d'un certificat d'études expérimentales de la DMV de Santé Canada, d'un permis de recherche de la Division des médicaments biologiques de l'ACIA ou d'un permis spécial de l'ARLA accordé par l'intermédiaire d'un gouvernement provincial.
- ☐ Une copie du bordereau d'achat ou d'expédition de tous les produits de santé animale reçus est remise à l'employé chargé de l'administration du parc d'engraissement.
- ☐ Si le système de gestion du dossier de santé animale est informatisé et permet l'entrée des données relatives à tous les produits entrants, tous les produits reçus sont consignés dans le système.
- ☐ Une copie de l'étiquette du fabricant de chaque produit de santé animale utilisé pour chaque animal est gardée au dossier ou on peut y avoir facilement accès à partir du Compendium of Veterinary Products (application gratuite à télécharger sur téléphones mobiles iPhone ou Android, appelée « CVP »).
- ☐ Les fiches de données de sécurité (FDS) sont gardées au dossier ou sont facilement accessibles pour tous les produits de santé animale utilisés.

Conservation des produits

- ☐ Les produits de santé animale comme des vaccins, des antiparasitaires, des implants, des antimicrobiens et d'autres médicaments sont conservés, après réception, dans un réfrigérateur ou à température ambiante selon les recommandations du fabricant précisées sur l'étiquette.
- ☐ Les produits de santé animale sont utilisés selon l'ordre de leur date de péremption, c'est-à-dire que les produits les plus anciens (ayant la date de péremption la plus rapprochée) sont administrés en premier.
- ☐ Les produits de santé animale périmés sont éliminés conformément à la règlementation provinciale.

Administration des produits

- Tous les produits de santé animale sont administrés conformément aux directives de l'étiquette ou de l'ordonnance vétérinaire.
- Lorsque l'étiquette d'un produit permet une administration sous-cutanée ou intramusculaire, la voie sous-cutanée est utilisée si possible afin de réduire les lésions au site d'injection qui obligent de parer davantage la viande à l'abattoir, ce qui durcit la viande.
- Tous les produits de santé animale administrés par voie sous-cutanée, intramusculaire ou intraveineuse le sont uniquement dans la région du cou, afin de réduire les lésions au site d'injection, qui sont associées à l'habillage de la viande et à un durcissement des bonnes coupes de viande.
- Les seringues sont vérifiées afin de s'assurer que le dosage correspond au produit injecté. Les seringues doseuses automatiques sont utilisées, lorsque disponibles, pratiques et sécuritaires pour utilisation avec le produit de santé animale en question.
- Les bovins sont pesés sur une balance afin de doser adéquatement les produits à administrer lorsque le dosage est basé sur le poids vif de l'animal; lorsqu'aucune balance n'est disponible, on estime le poids de l'animal du mieux possible.
- Des gants jetables sont utilisés pour l'administration des produits de santé animale à des fins de sécurité pour les travailleurs.
- Les employées enceintes n'administrent pas de prostaglandine (p. ex. Lutalyze, Estrumate, Bioestrovet) à moins de prendre des précautions spéciales visant à réduire les risques pour la santé humaine.

Gestion des stocks de produits de santé animale

Si le système de gestion des produits de santé animale est informatisé et qu'il retrace l'utilisation des stocks, les stocks sont dénombrés _____ (indiquer la fréquence, p. ex. mensuellement).

- Les dates de péremption sont vérifiées au moment de l'inventaire des stocks et les produits périmés sont éliminés conformément à la règlementation provinciale.
- Les stocks physiques de produits de santé animale sont rapprochés des utilisations consignées des produits à partir des registres de conditionnement/traitement/ d'alimentation.
- Lorsque l'utilisation consignée d'un produit et les stocks physiques ne correspondent pas à l'intérieur de limites raisonnables, c'est-à-dire en tenant compte par exemple du gaspillage, l'écart observé fait l'objet d'une investigation et des mesures correctrices sont prises en conséquence.
 - Des écarts dans le rapprochement des stocks peuvent survenir en raison d'erreurs commises au cours du comptage ou de la consignation des données, de bouteilles brisées, d'omission d'utiliser les produits selon les directives des protocoles ou de l'étiquette (p. ex. volumes utilisés supérieurs ou inférieurs à ce qui a été consigné, oubli d'administrer un produit), ou de vol de produit.
- Si les problèmes de gestion des stocks ses répètent, on doit effectuer plus souvent le rapprochement des stocks pour résoudre ces problèmes.

Tous droits réservés : ANEB

21. Protocole de gestion des vêlages

Comment savoir quand une génisse ou une vache s'apprête à vêler

Plusieurs signes révèlent que les génisses ou les vaches dans un parc d'engraissement s'apprêtent à vêler. Ce ne sont pas toutes les génisses ou vaches qui vont manifester tous les signes, mais certains de ces signes devraient être observables chez les génisses ou vaches en phase très avancée de gestation.

- Le pis se remplit et devient proéminent (voir ci-dessous).



- La vulve ressort, devient plus proéminente et s'assouplit (voir ci-dessus).
- La partie inférieure de l'abdomen est arrondie, surtout du côté droit.
- Les ligaments du pelvis sont détendus, et l'extrémité de la queue fera saillie.
- Les futures mères vont s'écarter du troupeau, et cherchent des coins confortables pour mettre bas, au cas où d'autres veaux dans l'enclos chercheraient à les téter.

Il peut arriver que cela soit nécessaire d'évaluer si une vache gestante devrait être expédiée pour abattage dès que possible (avant le début du vêlage) si cela est faisable, ou si elle a besoin d'être placée à l'écart d'animaux malades dans un enclos de l'infirmerie afin d'être surveillée attentivement durant la mise bas. Informer immédiatement le gérant de l'exploitation, qui devra décider si l'animal doit être expédié à l'abattage immédiatement ou si le vêlage se déroulera dans le parc d'engraissement. Remarque : la règlementation de l'ACIA sur le transport des animaux interdit d'expédier un animal en train de vêler pour un autre motif qu'une assistance vétérinaire. Toute génisse/vache en train de vêler expédiée pour abattage d'urgence doit être abattue et saignée et les politiques de l'ACIA sur les matières à risque spécifiées doivent être suivies pour le transport de ces animaux vers un établissement de transformation des viandes agréé par le provincial.

Signes de déroulement normal du vêlage

Un vêlage qui se déroule normalement comprend trois étapes. Une bonne compréhension de ces différentes étapes permet de déterminer si la génisse/vache a besoin d'aide pour la mise bas.

Tous droits réservés : ANEB

Durée	Évolution du processus	Signes cliniques chez la génisse/vache
Étape 1 : durée de 2 à 6 heures (durée plus longue possible pour les génisses)	Le veau se déplace dans la filière pelvienne. Le col se dilate et l'enveloppe des eaux fœtales de la première poche se rompt. La deuxième poche se déplace le long de la filière pelvienne. La première étape prend fin avec l'expulsion de la poche des eaux fœtales.	La vache est agitée, peut donner des coups de pattes sur les côtés et courir après sa queue, s'isoler de ses congénères, se lever et se coucher souvent en regardant autour comme si elle cherchait quelque chose; gonflement du pis, queue pointée vers le haut, lèvres de la vulve enflées.
Étape 2 : durée ½ heure à 4 heures	Rupture de la deuxième poche des eaux. Dilatation de la filière pelvienne. Contractions utérines et expulsion du veau (environ deux heures après l'expulsion de la poche des eaux (plus long dans le cas des génisses, surtout si elles sont dérangées durant la mise bas).	On peut voir la poche des eaux ou un long cordon parce que la poche s'est rompue; les pattes apparaissent (si la présentation est normale). Contractions abdominales visibles. La mère est souvent étendue pour pousser.
Étape 3 : durée de moins de 12 heures	Séparation du placenta, contractions utérines.	Le placenta est visible à travers l'ouverture de la vulve. Les fluides utérins sont expulsés.

Circonstances où une assistance est justifiée :

Les génisses des parcs d'engraissement ont souvent davantage besoin d'assistance au vêlage que les génisses de remplacement pour plusieurs raisons, y compris une anatomie déficiente du pelvis, une taille plus petite (dans le cas des veaux morts nés), d'importantes quantités de gras sur le pelvis, etc. On doit se rappeler que les cas de dystocie (difficulté à vêler) peuvent aussi se produire au cours d'une mise bas normale à terme et après un avortement induit après terme.

Les vaches qui semblent approcher du vêlage devraient être étroitement surveillées et immédiatement assistées dans les cas suivants :

- La mère ne passe pas de l'étape 1 de la mise bas (agitation, expulsion de la poche des eaux) à l'étape 2 (contractions évidentes, expulsion des pattes) dans un intervalle de 4 à 6 heures.
- La mère ne réussit pas à mettre bas dans les 2 heures qui suivent l'expulsion de la poche des eaux.

Tous droits réservés : ANEB

- La mère est trouvée dans l'enclos de mise bas et le veau est partiellement expulsé et mort (assistance requise immédiatement puisqu'on ne sait pas depuis quand le travail a commencé).
- La génisse est à mettre bas vers la fin de la journée alors que le personnel de l'exploitation s'apprête à quitter les lieux et à fermer les barrières pour la nuit (NE PAS quitter les lieux tant que le veau n'est pas né ou à moins que quelqu'un retourne sur les lieux dans quelques heures).
- La génisse semble en détresse (c.-à-d. qu'elle n'arrive pas à se lever, elle semble faible, vocalise excessivement).
- Présentation inversée. Lorsque les pattes apparaissent, les ergots pointent vers le haut (dans le cas d'une mise bas normale, ils pointent vers le bas). Voir l'image ci-dessus pour un exemple de pattes arrière pointées vers le haut :



Présentation inversée : les ergots pointent vers le haut. Remarquer la manière de placer les chaines.

Matériel utilisé pour le vêlage

- Seau propre et eau tiède.
- Lubrifiant en bonne quantité (J-lube ou PolyLube) (on ne peut jamais avoir trop de lubrifiant!).
- Chaînes et gants de vêlage propres.
- Désinfectant de type Povidone Scrub (savon à récurer à l'iode).
- Manchons et gants en plastique.
- Tire-veau pourvu de chaînes et de poignées de vêlage.
- Licou
- Couloir de contention réservé au vêlage, pourvu d'une barrière latérale rétractable et d'une surface de plancher antidérapante.
- Enclos de maternité pourvu de suffisamment de litière propre et sèche, d'eau et de nourriture pour la mère et assez grand pour que celle-ci ne s'étende pas sur son veau.

Conseils d'assistance :

1. Placer la mère dans un enclos de vêlage ou de maternité, voir à ce que la paille soit propre et qu'il n'y ait pas de glace afin que la mère ne glisse pas et garder le nouveau-né propre.
2. Enfiler des gants de vêlage propres et des vêtements imperméables (si possible).

3. Nettoyer la vulve de la mère avec de l'iode ou du savon au gluconate de chlorhexidine (Hibitane) et attacher la queue sur le côté ou demander de l'aide pour la retenir.
4. Évaluer la présentation du veau (voir les exemples de différentes présentations ci-dessous). Corriger toute mauvaise présentation si possible, selon les directives mentionnées plus bas. Si cela s'avère impossible, appeler immédiatement le vétérinaire.
5. Placer les chaînes de vêlage sur les pattes :
 - Le meilleur endroit où placer la chaîne de traction est de la faire passer dans une boucle située sous les ergots puis dans une autre boucle au-dessus du boulet. L'attache doit sortir du pied au même endroit pour les deux pattes. Lorsque la chaîne est détendue, les boucles qui sont situées le plus près du pied se dénouent parfois. Dans ce cas, on doit les refaire. En présence d'une seule boucle, la traction exercée sur le métacarpe ou le métatarse est trop forte, ce qui peut provoquer des fractures. Si le veau est mort et a commencé à se dégrader, le pied peut tomber et il devient alors très difficile d'expulser le veau.

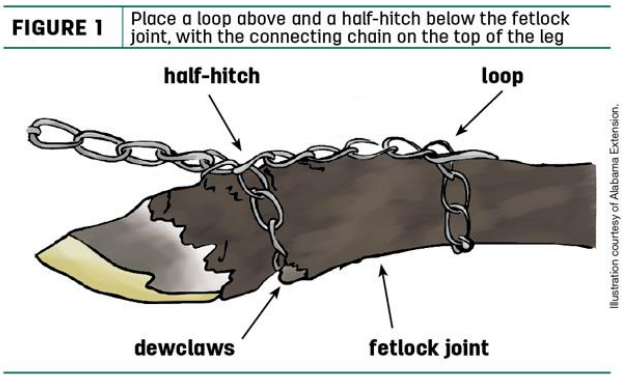


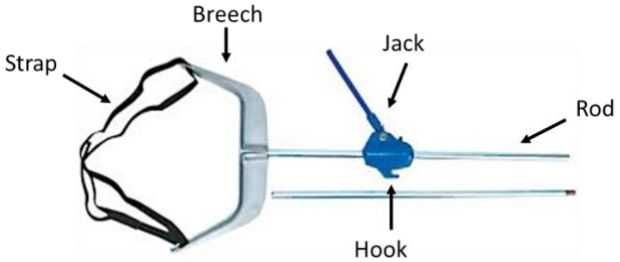
FIGURE 1 Place a loop above and a half-hitch below the fetlock joint, with the connecting chain on the top of the leg

6. Tirer le veau
 - Une fois que les chaînes de vêlage sont en place, accrocher les poignées de vêlage aux chaînes.
 - Si le veau semble sec, appliquer beaucoup de lubrifiant (p.ex., J Lub, Poly Lub) sur le veau et à la vulve de la mère avant de tirer. Avec l'aide d'une autre personne, tirer le veau à l'extérieur de la mère, en synchronisant la tire avec les contractions de la vache. Une fois que la tête du veau est sortie, on peut tirer en direction des pattes de la vache selon un angle de 45° jusqu'à ce que le veau soit sorti.
 - S'il est impossible de tirer manuellement (c.-à-d. que si l'on n'est pas assez fort, même à deux ou que le veau est trop gros, etc.) on peut utiliser un treuil à chaîne.
 i. **Remarque :** Une vêleuse à treuil est un dispositif mécanique utilisé pour faciliter la mise bas quand on ne dispose pas d'aide. Ce dispositif peut être dangereux comme tel pour le veau et la mère en raison de la pression excessive qu'il peut exercer. Il doit être utilisé uniquement quand il a d'abord été établi ce qui suit : 1) la filière pelvienne n'est pas assez grande pour permettre d'expulser le veau; 2) le veau est bien aligné, c'est-à-dire que les deux pattes avant sont

Tous droits réservés : ANEB

alignées avec la tête ou les deux pattes arrière sont alignées avec la queue pour un même veau (dans le cas de jumeaux); et 3) il est amplement lubrifié. La force générée par deux adultes est habituellement suffisante pour expulser un veau, par conséquent il n'est pas nécessaire d'utiliser un treuil dans toutes les situations.

ii. **Comment utiliser une vêleuse à treuil :** Une fois que les chaînes sont attachées aux deux pattes, placer la base de la vêleuse sur la hanche de la vache sous la vulve et faire passer la courroie au-dessus de ses hanches. Relier la tige avec la manivelle du treuil à l'extrémité qui se trouve le plus près de la vache. Relier la chaîne au crochet sur le treuil. Activer le treuil vers le bas jusqu'à ce que la chaîne soit bien serrée, et attendre que la vache se mette à pousser. Lorsqu'elle s'y met, pousser la poignée du treuil vers le sol, et relâcher la pression quand elle arrête de pousser. Activer de nouveau le treuil avec la manivelle pour relâcher la pression. Répéter jusqu'à la délivrance du veau. Si le veau est vivant et que la tire dure plus de deux minutes, interrompre le mouvement à l'occasion et relâcher la tension sur le treuil pour laisser le veau respirer. ***** Remarque :** si le veau se présente par l'arrière, tirer tout droit et continuellement à l'aide du treuil et de la manivelle, et ne pas arrêter pour aucune raison une fois que l'intervention a démarré.



7. Une fois le veau expulsé, on doit s'assurer qu'il respire. Si nécessaire, stimuler sa respiration en chatouillant son museau avec de la paille propre ou en l'aspergeant d'eau froide. Le placer dans une posture favorisant sa récupération en redressant sa poitrine et en étendant ses pattes vers l'avant (voir la photo ci-dessous). NE PAS le suspendre sur une clôture ou sur une brouette, car cela peut nuire à l'ouverture de ses poumons et à sa respiration.



Tous droits réservés : ANEB

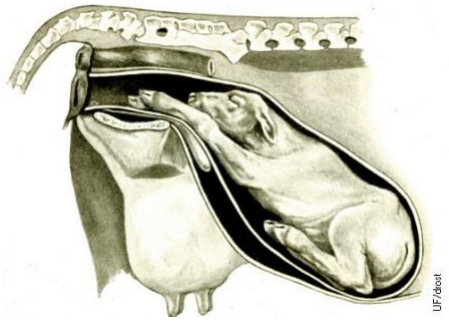
8. Examen de la mère. Nettoyer les gants et procéder à un examen vaginal afin de vérifier la présence éventuelle de déchirures vaginales ou utérines (on percevra une sorte de trou avec les doigts) ou d'un autre veau (jumeau ou triplé). En présence d'un second veau, répéter les étapes 3 à 8. Ne pas présumer qu'il n'y a qu'un seul veau, même s'il semble gros. Si on détecte une déchirure du vagin, appeler un vétérinaire. En présence d'une déchirure de l'utérus, envisager un abattage d'urgence si possible ou une euthanasie sans cruauté.

9. Laisser la mère et son veau seuls afin que le lien s'établisse entre eux. S'il fait froid dehors ou que la mère rejette son veau, aider le veau à s'assécher en le frottant avec de la paille ou des serviettes sèches et propres, afin qu'il ne meure pas d'hypothermie.

10. Après deux heures, si le veau n'a pas commencé à téter sa mère, l'aider ou lui donner du colostrum au biberon. Soigner la mère selon le protocole de traitement du parc d'engraissement s'appliquant aux vaches ou génisses qui mettent bas. Voir le Protocole de gestion des veaux naissants pour les soins à prodiguer à ces derniers.

Présentation, posture et position normales :

- Le col de l'utérus est entièrement dilaté.
- La tête et les deux pattes sont dans la filière pelvienne.





Tirer sur un veau à naître SEULEMENT si deux pattes et la tête sont engagées dans la filière pelvienne. Si la tête est dirigée vers l'arrière, elle doit être replacée avant de tirer. À défaut de procéder ainsi, il sera impossible de tirer le veau correctement tout en risquant de causer des lésions graves à l'utérus (et peut-être des déchirures) ou au veau (lequel peut mourir en raison de la pression exercée sur son cou et de la réduction de l'apport d'oxygène au cerveau qui en découle). On risque aussi fortement de fracturer ses pattes avant.

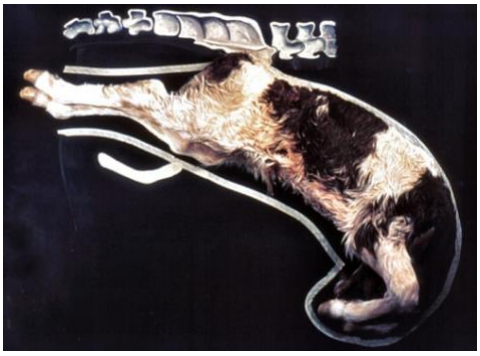
Avant de tirer, s'assurer que le veau dispose de suffisamment d'espace dans le pelvis pour être expulsé. On devrait être en mesure de glisser la main entre la tête du veau et le pelvis de la mère. Dans le cas

Tous droits réservés : ANEB

contraire, c'est que le veau est probablement trop gros. Communiquer alors avec un vétérinaire, car une césarienne ou une fœtotomie peuvent être nécessaires. Dans ces cas, si les pattes avant sont croisées, c'est que le veau est vraisemblablement trop gros pour être expulsé par le vagin et l'aide d'un vétérinaire est requise. Une fois qu'il a été établi que le veau est trop gros, on doit arrêter de tirer, laisser la mère se reposer et attendre l'arrivée du vétérinaire.

Si on établit que le veau peut être délivré par le vagin, mettre les chaînes sur les pattes avant, au-dessus et sous l'articulation du boulet, tel que décrit plus haut, et tirer le veau jusqu'à ce que la tête sorte de la filière pelvienne. Une fois la tête sortie, tirer vers les pattes de la mère. Si quelqu'un se trouve près de l'extrémité de la queue de la vache, placer les bras entre les pattes avant du veau et tenter de tourner le veau sur le côté en tirant en même temps sur les côtes et les hanches vers l'extérieur afin de prévenir un blocage de la hanche. Tirer le veau quand la mère pousse aussi, puis se détendre et laisser le veau respirer entre les contractions. S'assurer que le placenta ne recouvre pas la tête et les naseaux du veau, sinon il ne pourra pas respirer.

Présentation normale du siège avec les deux pattes dépliées



En présence de ce type de présentation du siège et de cette position des pattes, le veau peut être expulsé s'il dispose de suffisamment d'espace dans la filière pelvienne. Dans certains cas, il peut être utile de tourner le veau, de manière à ce que sa hanche soit en oblique par rapport à celle de la mère, ce qui prévient un éventuel blocage de la hanche.

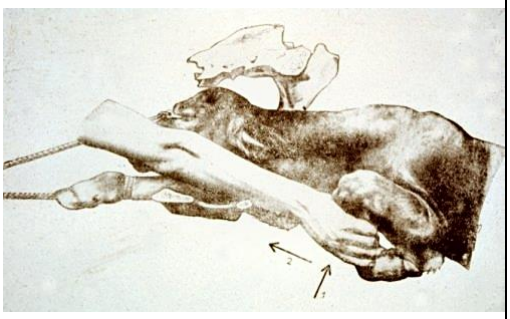
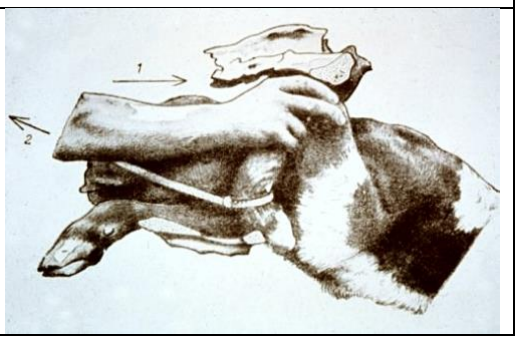
Tirer le veau droit devant et continuer à tirer jusqu'à ce que le veau soit sorti (ne pas attendre que la vache pousse, parce qu'une fois que le cordon ombilical aura été pincé, le veau ne pourra plus respirer; il faut donc qu'il sorte rapidement). Ne pas tirer vers le bas, car on risque alors d'accrocher les côtes du veau sur le pelvis de la mère). Utiliser une vêleuse à treuil pour être en mesure de tirer plus rapidement si les personnes qui aident à la mise bas ne sont pas très fortes. En cas de doute sur l'espace dont on dispose pour délivrer le veau, appeler le vétérinaire.

Les illustrations suivantes sont des exemples de moyens à prendre pour corriger des présentations difficiles. Pour plus d'information et d'illustrations à ce sujet, consulter la documentation associée au projet Drost à www.**drostproject**.org; https://visgar.vetmed.ufl.edu/en_bovrep/calving-problems/calving-problems.html

Tous droits réservés : ANEB

Appeler le vétérinaire pour toute question sur les mesures à prendre en cas de mauvaises présentations ou s'il est impossible de corriger ces positions en 15 ou 20 minutes. En effet, si les positions ne sont pas corrigées à temps, il sera impossible d'expulser le veau et on ne doit pas tenter de le tirer sous peine de blesser le veau et la vache. L'objectif demeure d'avoir un nouveau-né vivant et une vache vivante qui pourra être engraissée et commercialisée.

Patte avant repliée vers l'arrière à l'articulation du boulet

<table>
<tr><td colspan="2">
</td></tr>
<tr><td>Si on dispose de suffisamment de place pour glisser le bras à l'intérieur de l'utérus, saisir l'os du canon (os du métacarpe) et diriger le boulet vers le haut et le côté. Simultanément, retourner le sabot vers l'intérieur et déplier la patte. Essayer lorsque cela devient possible d'entourer la patte avec la main afin d'éviter de déchirer l'utérus.</td><td></td></tr>
<tr><td>Si seule l'articulation du boulet est coincée, utiliser une traction sur la patte (avec une corde ou une chaîne de vêlage) et pousser le boulet vers le haut et le côté. Essayer lorsque cela devient possible d'entourer la patte avec la main afin d'éviter de déchirer l'utérus.</td><td></td></tr>
</table>

Tous droits réservés : ANEB

Patte avant retenue à la hauteur de l'épaule

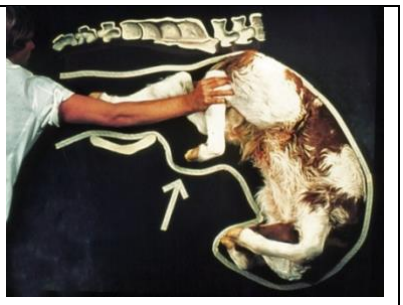
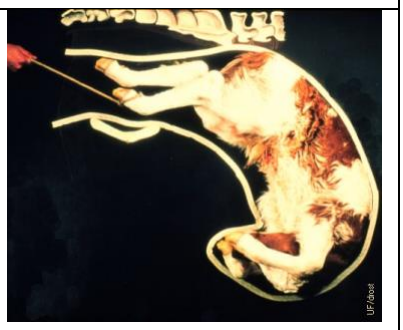
<table>
<tr><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Pousser d'abord doucement le veau un peu plus loin dans l'utérus afin d'avoir plus d'espace pour manœuvrer.</td><td></td></tr>
<tr><td>Pousser le veau un peu plus loin dans l'utérus jusqu'à sentir l'articulation du boulet et la patte du veau.</td><td></td></tr>
<tr><td>Saisir la patte par le haut et l'articulation du boulet pour provoquer une torsion de cette dernière vers l'intérieur.</td><td></td></tr>
</table>

Tirer ensuite la patte plus haut et la faire tourner vers l'intérieur. Il devrait être maintenant possible de saisir le boulet et le sabot.	
Saisir l'os du canon et le pousser latéralement vers le haut avec fermeté afin d'orienter le paturon vers l'intérieur.	
Tout en saisissant fermement le métacarpe, retourner l'os carpien latéralement vers le haut afin de soulever l'onglon plus haut que le niveau du bord pelvien. Il est important de protéger l'épaisse paroi de l'utérus sous le bord pelvien contre les onglons en entourant les sabots de la main.	

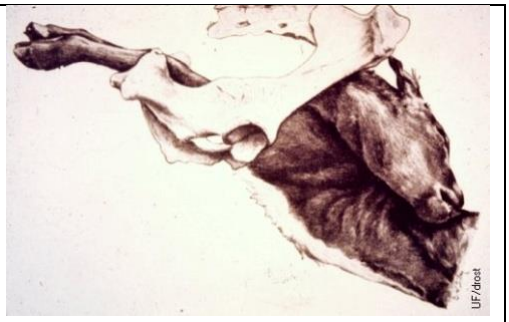
Patte arrière retenue au jarret

Pousser le veau plus profondément dans l'utérus afin de créer assez d'espace pour déplier la patte du veau.	
	

Tous droits réservés : ANEB

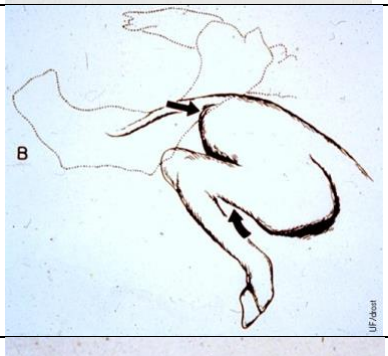
Pousser le jarret vers le haut et l'extérieur pour permettre d'avoir accès au jarret.	
Fixer une chaîne au pied du veau. Appliquer ensuite une pression sur la chaîne pendant que le jarret est poussé vers l'avant et l'extérieur, ce qui permettra à la patte de se déplier.	
Protéger la paroi utérine contre les onglons en les entourant de la main.	
Les deux pattes sont maintenant dépliées, ce qui réduit le diamètre du veau. La prochaine étape consiste à évaluer la taille relative du veau et l'espace disponible dans la cavité pelvienne pour vérifier si on peut tirer le veau.	

Tête repliée vers l'arrière

Cette position anormale est souvent associée à un fœtus faible ou mort qui ne participe pas au processus de délivrance en laissant habituellement la tête et le cou dépliés. Cela se produit aussi chez les génisses dans les parcs d'engraissement lorsque le veau est trop gros pour être expulsé sans aide.	
Pousser doucement les deux pattes avant dans la filière pelvienne et tenter de saisir la gueule du veau avec la main pour la tirer par-dessus le bord de l'os coxal de la mère. Il est important de couvrir les dents avec la main afin d'éviter que les extrémités pointues de ces dernières déchirent l'utérus. Si le veau est mort et qu'il est impossible de repositionner la tête, un fœtotomie peut être nécessaire et on doit appeler un vétérinaire pour obtenir de l'aide. Ne pas tenter d'expulser un veau de la mère quand sa tête ne peut pas être positionnée lacée dans la filière pelvienne.	

Tous droits réservés : ANEB

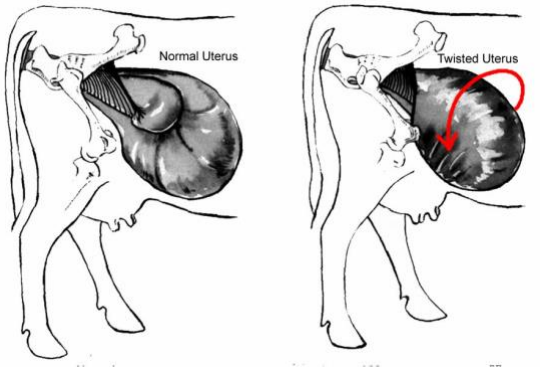
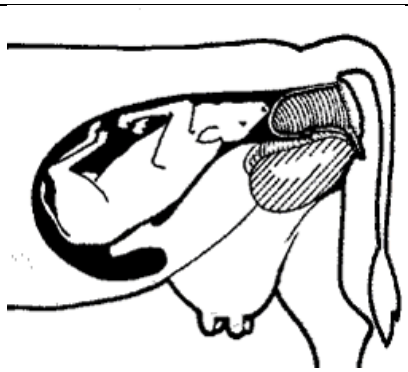
Véritable présentation par le siège

Présentation par le siège avec les deux pattes dirigées vers l'intérieur et retenues à la hauteur des hanches.	
La première étape dans le cas d'une présentation par le siège est de pousser le veau vers l'avant et le haut et de trouver le jarret.	
La deuxième manœuvre consiste à pousser le jarret latéralement et vers l'avant, ce qui aide à déplacer l'articulation du boulet vers le milieu.	
Extension finale de la première patte, à répéter pour la deuxième patte, ce qui devrait être relativement plus facile étant donné qu'il y a davantage d'espace pour manœuvrer. On se retrouve alors avec une présentation normale du siège avec les deux pattes dépliées. Vérifier s'il y a assez d'espace dans la filière pelvienne pour tirer le veau.	

Tous droits réservés : ANEB

Veau en position inversée

On rencontre deux types de positions inversées chez le veau : la torsion utérine et la véritable position inversée.

Torsion utérine : Il s'agit d'une torsion de l'utérus sur lui-même qui entraîne souvent une inversion du veau. Un toucher vaginal donnera l'impression que la main est retournée dans une direction ou l'autre au lieu de s'enfoncer en droite ligne. Cela peut aussi donner l'impression que le col de l'utérus n'est pas entièrement dilaté. De plus, l'utérus semblera contracté. Trouver de quelle manière le veau est retourné et tenter de le ramener dans la direction opposée en saisissant sa tête et en la bougeant jusqu'au point où il est possible de la retourner complètement. Tirer ensuite le veau normalement. S'il est impossible de corriger sa position, une césarienne sera nécessaire.	
Véritable position inversée : Dans cette position, contrairement à la torsion utérine, le col et l'utérus ne sont pas contractés. Trouver d'abord les pattes et les tirer à l'extérieur du vagin. Croiser les pattes et exercer une pression sur l'épaule du veau pour la retourner dans le bon sens en dirigeant la tête avec l'autre main. Une fois la position corrigée, tirer normalement pour expulser le veau.	

Dilation incomplète du col de l'utérus

- Signes : la vache semble avoir commencé le travail (poussées, membranes fœtales visibles, etc.), mais le processus stagne. À l'examen vaginal, on n'accède qu'à une membrane de tissus avec une petite ouverture ou à un tissu serré entourant le veau.
- Mesure à prendre : si la vache vient tout juste de commencer le travail, la laisser seule et revenir vérifier une heure plus tard. Si le processus est commencé depuis un bon moment, exercer une pression manuelle pour dilater doucement le col. S'il est impossible de le dilater complètement, appeler un vétérinaire.

Tous droits réservés : ANEB

22. Protocole de gestion des veaux naissants

Les veaux qui viennent de naître ont peine à réguler leur température corporelle et souffrent facilement d'hyperthermie (ils ont trop chaud) ou d'hypothermie (ils ont trop froid). Amener le veau naissant encore humide dans l'étable lorsqu'il fait très froid dehors et que la mère le néglige. S'il est encore mouillé, le sécher avec une serviette ou de la paille sèche. S'il semble souffrir d'hypothermie, placer une lampe chauffante au-dessus du veau et s'assurer qu'il dispose d'une bonne litière de paille sèche ou l'amener dans un local chauffé. Le réchauffer en lui donnant du colostrum tiède chaud et, au besoin, le couvrir avec des couvertes ou des draps (et voir à ce qu'il puisse aussi s'étendre sur une surface tiède ou mettre une couverte sur le sol à cette fin). On peut aussi lui donner un bain tiède (mais pas chaud!) si on dispose d'un bassin assez grand, en prenant soin de garder sa tête hors de l'eau en tout temps (comme un grand bassin en caoutchouc, ou un grand lavabo).

Le premier lait (le colostrum) est très important pour le veau naissant. Il s'agit d'un liquide hautement nutritif qui contient des vitamines, des minéraux et des anticorps (protéines protectrices) importants qui permettent au veau de combattre les infections. Le veau naît sans aucune protection et cela prendra plusieurs semaines avant que son système immunitaire soit en mesure de combattre les infections. C'est pourquoi le colostrum est si important pour la survie du veau.

Gestion du colostrum (premier lait) :

- Voir à ce que le veau boive au moins 1 litre de colostrum dans les 4 à 6 heures qui suivent sa naissance et l'aider à téter sa mère si possible ou le nourrir avec un tube d'alimentation s'il ne peut pas téter (dans le cas d'un veau trop faible ou dont la langue est enflée, etc.). Le veau doit ingérer au moins 10 % de son poids en colostrum dans les 18 heures qui suivent sa naissance (idéalement 2 à 3 litres au cours des 12 premières heures de vie).
- Si la vache n'a pas assez de colostrum (dans le cas de jumeaux, par exemple, ou d'une génisse avec un pis de petite taille, de veaux abandonnés, de mammite, de vaches malades, etc.), un supplément doit être administré au veau.
 - 1er choix : le colostrum provenant de vaches de boucherie en santé et qui sont de bonnes productrices. Congeler le colostrum dans des sacs Ziploc d'un litre pour utilisation ultérieure. Dégeler dans un bassin d'eau tiède (non bouillante) et donner au veau à l'aide d'un tube d'alimentation ou d'un biberon. **NE PAS DÉGELER AU FOUR MICRO-ONDES,** car cela détruirait les anticorps (protéines protectrices que le veau doit se procurer dans le colostrum). Les veaux auront besoin d'au moins deux ou trois de ces sacs au cours des 12 premières heures de vie (10 % de leur poids corporel, ce qui signifie qu'un veau de 45 kg a besoin de 4,5 L de colostrum). Il s'agit du meilleur choix puisque de cette manière les veaux reçoivent les anticorps requis contre les agents pathogènes bactériens ou viraux qui se trouvent sur les lieux de la ferme.
 - 2e choix : un substitut de colostrum en poudre de qualité supérieure (comme le colostrum Head-Start) avec au moins 60 grammes/sachet de IgG. Mélanger et administrer selon les directives de l'étiquette avec un biberon ou un tube d'alimentation. Les veaux auront besoin d'au moins 2 sachets (3 sachets si la teneur en IgG du substitut est inférieure) dans les 12 premières heures de vie afin d'acquérir suffisamment d'immunité s'ils ne reçoivent aucun colostrum de la mère.

Tous droits réservés : ANEB

- **Ne pas administrer de colostrum provenant de vaches laitières** ou de colostrum provenant de vaches d'autres troupeaux, puisqu'on ne peut pas en connaître la qualité. Un certain nombre de maladies, dont la paratuberculose (maladie de Johne), peuvent être transmises à un troupeau à partir de colostrum infecté.

- Le nombril du veau naissant est une importante porte d'entrée de bactéries responsables d'infections du nombril, de septicémies ou d'infections des jointures (polyarthrite). Il est donc recommandé d'asperger à quelques repriser le nombril avec une solution iodée (Providine) après la naissance, surtout s'il est sale. S'assurer que le nombril s'assèche bien en quelques jours. S'il continue à saigner après la naissance, on peut attacher le cordon ombilical avec un ruban spécial (ruban pour prolapsus rectal) que l'on doit retirer après 24 heures, sous peine de provoquer une inflammation ou une infection du nombril. Ne pas toucher le nombril avec les mains, qui étant sales peuvent augmenter le risque d'infections du nombril.
- Un parc d'engraissement est l'un des pires endroits pour un veau en raison du grand nombre de microorganismes dans l'environnement. Il est donc nécessaire de retirer le veau le plus rapidement possible du parc, à moins de disposer d'enclos de maternité pour abriter les vaches qui mettent bas et leurs nouveau-nés. Communiquer avec le propriétaire du parc pour savoir ce qu'il compte faire des veaux naissants, comme les vendre à l'encan local, ou les faire entretenir par le personnel du parc. **Remarque :** les veaux naissants ne peuvent pas être vendus à l'encan local avant d'être au moins âgés de 8 jours et avant que le nombril soit sec. Garder les veaux dans un enclos propre et sec, pourvu d'une bonne quantité de litière et à l'écart des animaux malades, jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à leur utilisation.
- Si le veau a été tiré avec une chaîne et qu'un membre ou d'autres parties du corps ont été fracturés, communiquer avec le vétérinaire afin d'établir si la fracture peut être traitée ou si le veau doit être euthanasié selon les normes.

Marche à suivre avec le veau nouveau-né

- Déplacer le veau naissant et sa mère de leur enclos vers un plus petit enclos séparé et pourvu d'une litière de paille sèche.
- Garder le veau au chaud s'il fait froid.
- Lui donner du colostrum (premier lait) dans les 4 à 6 heures suivant sa naissance (10 à 15 % de son poids au cours des 18 premières heures).
- Vaporiser son nombril avec une solution iodée (Providine).
- Retirer le plus rapidement possible le veau du parc d'engraissement si on ne prévoit pas l'engraisser à cet endroit, car le parc d'engraissement n'offre pas un environnement sain aux veaux naissants.
- Euthanasier le veau selon les normes s'il souffre de blessures majeures (comme une fracture ouverte), s'il est malade ou trop prématuré pour survivre Communiquer avec le vétérinaire de l'exploitation pour connaître la meilleure méthode d'euthanasie des veaux naissants.

Alimentation et gestion des veaux

Si le veau reste dans le parc d'engraissement, le personnel doit être préparé à accorder beaucoup de temps à ses soins quotidiens, surtout s'il est orphelin ou abandonné.

- Voir à ce que le veau ingère des quantités adéquates de colostrum (au moins 10 % de son poids dans les 12 à 18 premières heures de vie). Si la mère ne donne pas assez de colostrum, donner un supplément de substitut commercial de colostrum, comme Head Start Colostrum, selon les

Tous droits réservés : ANEB

directives de l'étiquette. Un veau doit être nourri trois à quatre fois au cours de sa première journée.

- S'assurer que la mère produit suffisamment de lait pour nourrir son veau (10 % de son poids chaque jour; ainsi, un veau de 50 kg a besoin de 5 litres de lait par jour). Signes que la mère n'a pas assez de lait : le veau tète souvent et longtemps le pis, le veau pousse souvent sur le pis avec insistance, il affiche une mauvaise croissance, il est léthargique ou endormi (peu enjoué), il beugle, etc.
- Si la mère n'a pas assez de lait, supplémenter le veau avec un bon lait de remplacement pour veaux au besoin. S'assurer que le lait de remplacement contient de la protéine de lait et non pas de soya, car le veau n'est pas en mesure d'assimiler la protéine de soya à cet âge.
- Dans le cas des veaux naissants orphelins, donner d'abord un lait de remplacement de bonne qualité d'origine bovine lorsque le veau est âgé d'un jour après qu'il a reçu suffisamment de colostrum le jour 1. Acheter du lait de remplacement de démarrage de qualité supérieure (comme Brown's Calf Starter ou Wet Nurse Red ou Green Tag ou Grober CalfPro) et lui donner en respectant les directives de l'étiquette. Le veau devrait boire environ 10 % de son poids en lait par jour, en 2 ou 3 repas quotidiens. Le veau doit être nourri au moins trois fois par jour par temps froid (quand il fait moins de 0 °C). Espacer les repas le plus uniformément possible.
 - Conserver le lait de remplacement dans un endroit propre et sec et dans un contenant scellé (contenant Rubbermaid) afin de réduire au minimum la contamination et maintenir son goût.
 - Mélanger dans un bol le lait de remplacement avec de l'eau tiède (38 °C) à l'aide d'un fouet jusqu'à dissolution complète des grumeaux. Donner tout de suite au veau pendant que le lait est encore tiède (du lait versé sur le poignet doit être ressenti comme tiède, mais ni chaud ni froid).
- Quand le veau a une semaine, offrir au veau une ration de démarrage de très bonne qualité. De nombreux fournisseurs d'aliments pour animaux ou meuneries offrent de bonnes rations pour jeunes veaux. Au début, ne pas donner plus de 0,5 lb par jour. Jeter les restants ou les rations de mauvaise qualité et les remplacer par des aliments frais chaque jour.
- Quand le veau est âgé de deux semaines, s'assurer qu'il a facilement accès à du foin de bonne qualité, car bon nombre de jeunes veaux ne mangeront pas d'ensilage. Donner aussi de l'eau à volonté et la renouveler chaque jour.
- Quand le veau a trois semaines, on peut lui donner du lait de remplacement pour veau en croissance (Brown's Calf Grower ou Wet Nurse Orange Tag). Continuer à l'alimenter selon les directives de l'étiquette.
- Le veau peut être sevré du biberon lorsqu'il a de 2½ à 3 mois et qu'il mange aussi des fourrages ou des granulés pour veau. Le veau devrait ingérer environ 1 lb de concentré de démarrage lorsqu'il est sevré.
- Après le sevrage, augmenter la ration de concentrés de démarrage de 1 lb par semaine jusqu'à ce que le veau soit âgé de 4 à 5 mois. Continuer d'offrir du foin de bonne qualité à volonté. S'assurer que le veau a accès à de l'eau à volonté et que le seau est rempli plusieurs fois par jour avec de l'eau fraîche, car il est peu probable que les petits veaux puissent atteindre les abreuvoirs du parc d'engraissement.
- Garder séparés les couples de vache/veau dans des enclos d'infirmerie ou de maternité propres et secs à l'écart des animaux malades. Garder les veaux naissants orphelins dans une étable ou une huche ou un petit enclos pourvu d'une bonne quantité de litière sèche et à l'abri des intempéries ou des prédateurs comme les coyotes.

Tous droits réservés : ANEB

- Communiquer avec le vétérinaire afin de vérifier les injections de minéraux (sélénium) ou de vitamines (vitamines A, D, E) à administrer au nouveau-né peu après sa naissance. Mettre une étiquette d'identification de l'ACIB à l'oreille du veau.
- Communiquer avec le vétérinaire pour vérifier les vaccins à administrer au veau contre les maladies respiratoires et clostridiales, l'âge de la vaccination et le moment des doses subséquentes.
- Quand le veau est âgé de 4 à 5 mois (et qu'il pèse environ 400 à 500 lb), évaluer s'il sera élevé dans le parc comme veau d'engraissement, et suivre les protocoles applicables aux veaux de cet âge.

Tous droits réservés : ANEB

23. Protocole d'élimination des carcasses

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

☐ Nous éliminons les animaux morts conformément à la règlementation provinciale en vigueur, habituellement en deçà de _____ heures.

☐ Avant de déposer les cadavres d'animaux dans le conteneur prévu à cet effet, qu'ils aient été récemment euthanasiés ou non, nous nous assurons que l'animal est bien mort en vérifiant ses réflexes, la dimension des pupilles (elles devraient être très dilatées), la présence éventuelle de respiration et de mouvement (selon le Protocole d'euthanasie). Cette vérification est effectuée pour s'assurer qu'aucun animal vivant n'est placé dans le conteneur d'animaux morts. En cas de doute, nous communiquons avec le vétérinaire.

☐ Les animaux morts sont retirés de leur enclos et placés dans le conteneur désigné à cette fin dans les 24 heures du décès.

☐ Nous éliminons les carcasses d'animaux morts en procédant comme suit :
- ☐ Ramassage par une entreprise d'équarrissage.
- ☐ Ramassage par une usine de traitement des biogaz.
- ☐ Compostage sur les lieux.
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre (décrire) : _____

☐ Si une boucherie mobile est utilisée à l'occasion et que le boucher laisse des sous-produits sur place, comme la tête, les sabots et les viscères, nous les éliminons comme suit :
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre (décrire) : _____

☐ Nous ramassons les veaux naissants morts ou les fœtus avortés dans les enclos et les éliminons de la manière suivante :
- ☐ Enfouissement
- ☐ Autre (décrire) : _____

☐ Nous n'éliminons pas les MRS (matières à risque spécifié comme les viscères, le cerveau, la moelle épinière) dans les litières compostées ou les enclos du parc d'engraissement, puisque cela est interdit selon la règlementation fédérale à titre de mesure de lutte contre l'ESB.

Tous droits réservés : ANEB

24. Protocole pour les bovins atteints de maladie chronique ou devant être abattus précocement

√Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre exploitation et biffez ou supprimez celles qui ne s'appliquent pas. Mentionnez toute information additionnelle concernant votre exploitation, au besoin.

- ☐ Les animaux ayant reçus tous les traitements préconisés, selon le Protocole de traitement du vétérinaire, mais qui ne se sont pas rétablis et qui ne sont pas en mesure d'assurer leur survie dans leur enclos initial sont déplacés dans un enclos spécial pour bovins atteints de maladie chronique, bovins convalescents ou bovins résistants aux traitements (devant être abattus précocement).
- ☐ Les bovins résistants aux traitements qui doivent être abattus précocement sont retirés de leur enclos d'origine et expédiés à l'abattage avant leurs congénères de l'enclos. Il peut s'agir d'animaux blessés, atteints de fourbure, d'insuffisance cardiaque précoce, d'emphysème pulmonaire précoce des bovins ou d'autres conditions, ainsi que les animaux atteints d'arthrite chronique qui sont récupérables en vertu du Protocole d'abattage de récupération.
- ☐ Les enclos sont inspectés quotidiennement.
- ☐ Tout animal ayant une maladie chronique ou qui est résistant au traitement, en détresse ou sans espoir de rétablissement ou qui ne peut être abattu pour récupération est euthanasié immédiatement conformément aux directives du Protocole d'euthanasie.
- ☐ Les animaux ayant une maladie chronique ou qui sont résistants aux traitements sont abattus rapidement lorsqu'ils peuvent être destinés à la consommation humaine conformément aux directives du Protocole d'abattage de récupération et au Protocole d'expédition (le respect du délai d'attente relatif aux médicaments est confirmé avant l'expédition).
- ☐ Les enclos pour animaux avec maladie chronique ou réservés aux animaux résistants au traitement qui doivent être abattus précocement sont bien pourvus en litière, selon les besoins, car ces animaux sont fragilisés.
- ☐ Les enclos sont pourvus de dispositifs qui protègent du vent, de barrières naturelles ou d'abris pour protéger ces animaux fragilisés des intempéries.
- ☐ Il y a amplement d'espace pour que tous les animaux puissent se coucher dans l'enclos et se déplacer facilement.
- ☐ L'eau est offerte à volonté.
- ☐ Les abreuvoirs sont nettoyés au moins une fois par semaine.
- ☐ Les aliments sont distribués au moins une fois par jour.
- ☐ Les mangeoires sont approvisionnées en aliments frais, et les aliments moisis ainsi que les débris sont nettoyés et retirés régulièrement.

Tous droits réservés : ANEB